

Supports de formation sur la place du genre dans la réforme pénale

Dossier de supports de formation sur la
place du genre dans la RSS



Centre pour le contrôle
démocratique des forces
armées - Genève (DCAF)

Auteure et éditrice

Les Exercices de formation et les Sujets de discussion sont conçus par Agneta M. Johannsen. Agneta M. Johannsen possède une riche expérience dans les domaines de la consolidation de la paix, du genre et de la transition postconflit. Agneta a été conseillère et consultante auprès de plusieurs organisations internationales, dont le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut Commissariat pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'Agence japonaise de coopération internationale. Elle a été adjointe au directeur du Projet de reconstruction des sociétés déchirées par la guerre à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et a dirigé une équipe de recherche, de formation et d'évaluation pour le compte de l'organisation ayant succédé au projet, WSP International. Elle a également travaillé pour diverses organisations non gouvernementales.

En outre, Agneta a été professeure à l'Université Webster de Genève et est actuellement conseillère en psychologie. Forte de ses connaissances en relations internationales, en psychologie et en anthropologie, Agneta s'est spécialisée depuis peu dans la communication interculturelle, la formation/apprentissage et le traitement des traumatismes.

Les Exemples pratiques sont compilés par Beatrice Mosello et Ana Dangova, du DCAF.

Cette partie du *Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS* est éditée par Megan Bastick.

Remerciements

Le DCAF remercie les membres suivants du Comité consultatif du projet de supports de formation sur la place du genre dans la RSS pour leur précieuse contribution à l'élaboration de ces supports : Rob Allen, Corey Barr, Paul Biddle, Andrew Coyle, Lucia Dammert, Gabriela Elroy, Helen Fair, Mel James, Ingrid Jeunhomme, Richard Kuire, Mary Murphy, Esther Omolara Ojeh, Dean Peacock, Jayadev Sarangi, Mia Spolander, Daniel de Torres et Kathrin Quesada.

Il adresse aussi ses remerciements à Audrey Reeves et Beverly Youmans pour l'aide apportée à l'édition.

Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité

Le *Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS* vient en complément de la *Boîte à outils « Place du genre dans la RSS »* (DCAF, OSCE/BIDDH et UN-INSTRAW, 2008). Des copies de la *Boîte à outils « Place du genre dans la RSS »* peuvent être téléchargées ou commandées sur le site <http://www.dcaf.ch/gssrtoolkit>.

Le *Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS* est un ensemble de supports pratiques de formation conçu pour aider les formateurs à intégrer les questions de genre dans leurs formations à la RSS et à dispenser des formations efficaces en matière de genre à des spécialistes de la RSS.

La première partie du Dossier de formation est un « Guide pour l'intégration du genre dans les formations à la RSS », qui fournit toute sorte d'informations utiles pour apprendre à intégrer les questions de genre tout au long d'un cycle de formation à la RSS.

Le reste du Dossier de supports de formation s'intéresse à différents thèmes spécifiques de la RSS :

- Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité
- Place du genre dans la réforme de la police
- Place du genre dans la réforme de la défense
- Place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité
- Place du genre dans le contrôle du secteur de la sécurité par la société civile
- Place du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité nationale
- Place du genre dans la réforme de la justice
- Place du genre dans l'examen, le suivi et l'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité
- Place du genre dans la gestion des frontières
- **Place du genre dans la réforme pénale**

Le DCAF remercie vivement le ministère norvégien des Affaires étrangères du soutien qu'il a apporté à la production de ce *Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS*.

DCAF

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) œuvre pour la bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Le Centre mène des recherches sur les bonnes pratiques, encourage l'élaboration de normes appropriées aux niveaux national et international, formule des recommandations d'ordre politique, prodigue des conseils aux pays concernés et élabore des programmes d'assistance. Le DCAF a pour partenaires, entre autres, des gouvernements, des parlements, la société civile, des organisations internationales et des acteurs du secteur de la sécurité (police, pouvoirs judiciaires, services de renseignements, services de sécurité aux frontières et forces militaires).



Centre pour le contrôle
démocratique des forces
armées - Genève (DCAF)

© DCAF, 2009.
Tous droits réservés.
ISBN 978-92-9222-100-3

Extraits à citer comme suit: Agneta M. Johannsen, « Supports de formation sur la place du genre dans la gestion des frontières », extrait du *Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité*. Édité par Megan Bastick et Kristin Valasek. Genève, DCAF, 2010.

Table des matières

UTILISATION DU DOSSIER DE SUPPORTS DE FORMATION SUR LA PLACE DU GENRE DANS LA RSS	1
MESSAGES IMPORTANTS	5
EXERCICES DE FORMATION	9
Exercice 1 En quoi la perspective du genre est-elle importante pour la réforme pénale ?	9
Exercice 2 Les besoins particuliers des femmes en prison	10
Exercice 3 Évaluation des besoins sensible au genre	12
Exercice 4 Politiques pénales prenant en charge les questions de genre	14
Exercice 5 Jeu de rôles sur la virilité et la violence dans les prisons pour hommes	19
Exercice 6 Mécanismes de contrôle des établissements pénitentiaires	23
Exercice 7 Jeu de rôles avec ballons : pressions et obstacles à la réforme	26
Exercice 8 Débat : des personnels mixtes pour les établissements pénitentiaires ? ...	28
Exercice 9 Politiques de réforme pénale sensibles au genre dans le contexte d'un pays sortant d'un conflit	30
Exercice 10 Jeu de rôles : délits sanctionnés par des peines non privatives de liberté ..	32
Exercice 11 Gestion pénitentiaire avec la collaboration des OSC	38
DISCUSSIONS.....	43
PROBLÈMES DE FORMATION À CONSIDÉRER.....	44
EXEMPLES PRATIQUES.....	45
SUPPORTS DE FORMATION SUPPLÉMENTAIRES	58

Utilisation du dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS

Une réforme pénale respectueuse de l'égalité des sexes poursuit les objectifs suivants :

- » Définir des mesures de répression concernant les délits commis par des hommes, des femmes, des garçons et des filles, ainsi que des mesures non privatives de liberté à mener dans la communauté et tenant compte de leurs caractéristiques et besoins distincts.
- » Améliorer la planification et la prestation des services pénitentiaires (y compris en matière d'hébergement, de santé, de sécurité et de préparation de la remise en liberté) en tenant compte des caractéristiques et besoins distincts des hommes, des femmes, des filles et des garçons.
- » Former les personnels pénitentiaires aux questions de genre et aux droits humains, sur les plans théorique et pratique.
- » Renforcer les mécanismes de traitement des plaintes et de contrôle dans le système pénal en y instillant une approche favorisant l'égalité des sexes.
- » Renforcer la collaboration avec les organisations de la société civile, dont des groupes de femmes, dans les services et les fonctions de contrôle.

La réforme du secteur de la sécurité (RSS) transforme les politiques, les institutions et les programmes de sécurité. L'intégration des questions de genre à la RSS – en prenant en compte les différents besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles en termes de justice et de sécurité et en renforçant la participation des femmes et des hommes aux prises de décisions en matière de sécurité – est de plus en plus considérée comme une condition essentielle à l'efficacité opérationnelle, à l'appropriation locale et au contrôle. C'est pourquoi les pays qui entreprennent des RSS, ainsi que les États donateurs et les organisations internationales qui soutiennent des processus de RSS, se sont engagés à mettre leur RSS en œuvre dans le souci de l'égalité des sexes.

Afin d'apporter leur soutien aux RSS respectueuses de l'égalité des sexes, le DCAF, l'OSCE/BIDDH et l'UN-INSTRAW ont publié en 2008 la **Boîte à outils « Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité »***. Cette *Boîte à outils* constitue une introduction pratique aux questions de genre et de RSS, destinée aux décideurs et aux praticiens. Elle explique en quoi la perspective du genre est importante pour les processus de RSS, à l'appui de recommandations et d'exemples concrets. La *Boîte à outils* se compose de douze Dossiers et de douze Notes pratiques consacrés à différents thèmes de la RSS comme, par exemple, la réforme de la police, la réforme de la défense, le contrôle parlementaire et le contrôle de la société civile.

La publication de la *Boîte à outils « Place du genre dans la RSS »* a suscité une forte demande en supports de formation et autres éléments d'aide à la formation aux questions de genre et de RSS. Le présent **Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS** a donc été conçu en complément de la *Boîte à outils « Place du genre dans la RSS »*. Le *Dossier de supports de formation* est un ensemble de supports pratiques de formation conçu pour aider les formateurs à intégrer la perspective du genre dans les formations à la RSS et à dispenser des formations efficaces aux questions de genre à des spécialistes par la RSS.

Le Dossier de supports de formation

La première partie du *Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS* est le **Guide pour l'intégration du genre dans les formations à la RSS**. Ce *Guide* fournit toute sorte d'informations utiles pour apprendre à intégrer la perspective du genre tout au long d'un cycle de formation à la RSS, à savoir : évaluation des besoins en formation, objectifs pédagogiques, conception de la formation, exécution, contrôle, évaluation et suivi.

Des copies de la *Boîte à outils « Place du genre dans la RSS »* peuvent être téléchargées ou commandées, sur CD-ROM ou en version papier, sur le site <http://www.dcaf.ch/gssrtoolkit>

* Le DCAF est le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève.

* L'OSCE/BIDDH est le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

* L'UN-INSTRAW est l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme des Nations Unies.

Utilisation du dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS

Le reste du *Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS* est divisé en plusieurs groupes de supports consacrés à différents thèmes spécifiques de la RSS :

- **Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité**
- **Place du genre dans la réforme de la police**
- **Place du genre dans la réforme de la défense**
- **Place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité**
- **Place du genre dans le contrôle du secteur de la sécurité par la société civile**
- **Place du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité nationale**
- **Place du genre dans la réforme de la justice**
- **Place du genre dans l'examen, le suivi et l'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité**
- **Place du genre dans la gestion des frontières**
- **Place du genre dans la réforme pénale**

Chaque groupe de supports de formation contient les éléments suivants :

Messages importants : extraits de la *Boîte à outils « Place du genre dans la RSS »*.

Exercices de formation : 10 à 19 exercices couvrant un large éventail de sujets, de méthodologies et de publics, de durées variables. Tous les exercices sont organisés autour des rubriques suivantes :

- *Type d'exercice ;*
- *Public ;*
- *Durée ;*
- *Taille du groupe ;*
- *Fournitures ;*
- *Conseils aux formateurs ;*
- *Objectifs pédagogiques ;*
- *Instructions de l'exercice ;*
- *Polycopiés, fiches et registre des triches du formateur (le cas échéant) ;*
- *Variantes possibles (le cas échéant).*

Exemples pratiques : brèves études de cas pouvant être utilisées en support de la formation.

Discussions : sujets de discussion possibles sur la RSS et la place du genre et conseils pour optimiser l'efficacité de ces discussions.

Problèmes de formation à considérer : problèmes susceptibles de se présenter, en plus de ceux recensés dans le *Guide pour l'intégration du genre dans les formations à la RSS*.

Supports de formation supplémentaires.

Les stagiaires

Ces supports de formation tiennent compte du fait que les publics auxquels s'adressent les formations à la RSS sont extrêmement variés. Vos stagiaires peuvent en effet provenir d'un pays qui applique une RSS, d'un pays donateur qui soutient une RSS ou d'un tout autre pays encore. Ils peuvent appartenir à une seule et même institution ou à plusieurs. Ils peuvent avoir de l'expérience dans le domaine de la RSS ou être totalement novices.

Vos stagiaires peuvent consister, par exemple, en représentants des institutions suivantes :

- Ministères de la Défense, de la Justice, de l'Intérieur ou des Affaires étrangères ;
- Institutions du secteur de la sécurité – ex. : forces de police, forces armées, services de gestion des frontières et organismes pénitentiaires ;

Utilisation du dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS

- Parlements, dont les parlementaires eux-mêmes et leurs personnels associés ;
- Organes de contrôle du secteur de la sécurité – ex. : médiateurs et organes consultatifs sur la sécurité nationale ;
- Organisations de la société civile (OSC), dont des organisations internationales, nationales et locales et des organismes de recherche spécialisés dans le contrôle du secteur de la sécurité et/ou les questions de genre (ex. : organisations de femmes) ;
- Donateurs, organisations internationales et régionales – ex. : Nations Unies, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union européenne ou Union africaine.

Chaque lot de supports de formation contient des exercices adaptés à différents types de public. Bon nombre de ces exercices peuvent aussi être spécifiquement adaptés à votre groupe de stagiaires

Utilisation des exercices de formation

La plus grande partie du *Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS* est constituée d'exercices de formation. Ces exercices sont conçus pour vous aider à dispenser des formations sur les questions de genre et de RSS de manière engageante et interactive. Ces exercices se présentent sous la forme de plans d'action, de jeux de rôles, d'analyses des parties prenantes, d'analyses SWOT, d'études de cas, d'analyses des écarts, de schématisation et bien d'autres formats encore. Le *Dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS* comporte également des exercices de découverte, de motivation et d'introduction.

Les exercices se focalisent sur un ou plusieurs aspects de la RSS. Certains traitent de questions liées au genre (par exemple, le recrutement de femmes ou l'action contre la violence sexiste), d'autres abordent des aspects plus généraux de la RSS, pour lesquels il apparaît nécessaire d'intégrer la perspective du genre (par exemple, la consultation ou la planification de projet). Ces exercices peuvent donc être utilisés dans l'un ou l'autre des cadres suivants :

- Séance de formation sur la place du genre dans la RSS – ex. : place du genre dans la réforme de la police, place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité ;
- Séance de formation sur la RSS, pas spécialement axée sur les questions de genre.

Un exemple de séance de formation sur la place du genre dans la RSS et un échantillon de programme de formation de deux jours sur la place du genre dans la RSS sont fournis dans le *Guide pour l'intégration du genre dans les formations à la RSS*.

Le format des exercices n'est nullement prescriptif, mais a vocation à libérer votre créativité de formateur. Nous vous encourageons à les adapter à votre guise en fonction de vos objectifs de formation, de votre public, des sujets que vous souhaitez mettre en valeur, du temps dont vous disposez et de vos propres besoins. Vous pouvez vous servir de la **Boîte à outils « Place du genre dans la RSS »** pour présenter des informations de fond sur une grande variété de sujets liés au genre et à la RSS.

Les exercices ne sont pas conçus pour être utilisés en série ou sous forme de module. Au contraire, le *Dossier de supports de formation* a été conçu pour mettre à votre disposition un ensemble diversifié d'exercices que vous pouvez combiner et adapter à loisir en fonction des besoins de votre formation.

Aussi, avant de sélectionner un exercice, nous invitons-vous à vous poser les questions suivantes :

- Quels sont vos objectifs pédagogiques ? Quel exercice répond le mieux à ces objectifs ?
- Qui sont vos stagiaires ? Combien sont-ils ? Cet exercice convient-il à leur niveau d'expérience ?
- Avez-vous le temps de le mener à bien ?

Utilisation du dossier de supports de formation sur la place du genre dans la RSS

- Comment pourriez-vous modifier l'exercice de manière à ce qu'il soit mieux adapté à vos objectifs pédagogiques, à vos stagiaires et au temps dont vous disposez ?

Les exercices sont organisés en trois catégories : (1) application en contexte, (2) conceptuel et (3) thématique.

- Les *exercices d'application en contexte* permettent aux stagiaires de mettre les principes de la RSS et de l'égalité des sexes en application dans leur propre organisation ou dans des cas réels ou simulés étudiés en aide à l'apprentissage. En général, ces exercices conviennent mieux aux stagiaires qui assument des responsabilités politiques de haut niveau et qui possèdent de l'expérience en ce domaine ; toutefois, selon le thème, les besoins et les objectifs de la formation, tout stagiaire a à gagner en participant à ce type d'exercice. D'un point de vue pédagogique, ces exercices sont probablement les plus efficaces (apprentissage rapide), puisque le but premier de chaque exercice est de laisser les stagiaires explorer et s'approprier les principaux concepts en les appliquant à leur propre contexte.
- Les *exercices conceptuels* s'intéressent davantage aux concepts et aux théories, le but étant de bien faire comprendre le message important qui est livré. Ces exercices conviennent mieux aux stagiaires qui assument des responsabilités précises dans certains programmes et qui possèdent de l'expérience en ce domaine (afin d'élargir leur point de vue) et à ceux qui assument des responsabilités politiques de plus haut niveau.
- Les *exercices thématiques* se focalisent sur un point précis exigeant une formation. Ces types d'exercices conviennent normalement mieux aux stagiaires qui ont besoin d'une formation spécifique ou qui ne connaissent rien aux concepts de genre et de RSS.

Le but de ce *Dossier de supports de formation* est de vous aider à améliorer votre formation en matière de genre et de RSS tout en vous laissant donner libre cours à votre créativité à partir des supports présentés. Nous vous invitons à vous en servir conjointement avec la *Boîte à outils « Place du genre dans la RSS »* et ne doutons pas que cela vous aidera à inclure la perspective du genre en tant qu'aspect clé de votre formation à la RSS.

Messages importants

En votre qualité de formateur, vous devez savoir comment livrer au mieux le contenu fondamental de votre formation à votre public. Tout exercice de formation devra généralement être précédé d'un bref topo, où vous recenserez les principaux points qui seront traités afin de vous assurer que votre public possède bien les connaissances de base requises. Référez-vous pour ce faire à l'exemple de séance de formation fourni dans le *Guide pour l'intégration du genre dans les formations à la RSS*.

Les messages importants ci-dessous sont extraits du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*. Lorsque vous préparerez votre séance, pensez à sélectionner quelques messages importants, à les reformuler et à les synthétiser au moyen de diapositives PowerPoint ou d'autres aides à la formation.

Ces messages importants sont conçus pour vous aider à formuler le contenu de votre formation. Ils ne doivent cependant pas vous empêcher de lire les supports de votre formation. Chaque stagiaire doit être invité à lire le *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »* et/ou la *Note pratique* correspondante avant de commencer la formation.

Réforme pénale

La **réforme pénale** a pour but d'établir des systèmes pénaux efficaces et responsables, qui respectent l'état de droit et défendent les droits humains. Les efforts de réforme couvrent une large gamme d'activités, par exemple :

- Collaborer avec les autorités pénitentiaires pour améliorer les conditions, les services de santé et la sécurité en milieu carcéral ;
- Transférer l'administration pénitentiaire aux autorités civiles, en lieu et place des armées ou des forces de police ;
- Former les personnels pénitentiaires afin qu'ils appliquent une approche fondée sur les droits humains ;
- Renforcer la surveillance et le contrôle externes et internes des prisons, y compris par surveillance indépendante ;
- Inciter des organisations de la société civile à s'engager dans les processus pénaux.
- Promouvoir l'incarcération comme dernier recours ;
- Définir des peines non privatives de liberté pour les contrevenants à la loi ;
- Améliorer les services pour la réadaptation des détenus et la préparation de leur remise en liberté ;
- Introduire des principes de prisons communautaires et de justice réparatrice dans les prisons.

Le système pénal, tout comme les centres pénitentiaires, est assorti de mesures non privatives de liberté, de commissions des libérations conditionnelles, de services probatoires et d'inspections.

Place du genre dans la réforme pénale

La perspective du genre doit être intégrée à la réforme pénale pour :

- Garantir la prise en compte des caractéristiques et besoins distincts des hommes et des femmes dans les politiques et procédures pénales, y compris dans les programmes de réhabilitation et de traitement ;
- Faire respecter les normes internationales et nationales en matière de droits humains ;
- Prévenir et traiter la violence sexuelle et d'autres formes de violence sexiste subies ou commises par les détenus et les personnels pénitentiaires ;
- Dispenser des services sanitaires et médicaux adéquats aux détenus, y compris aux femmes et filles enceintes ou allaitantes ;
- Promouvoir la santé publique en informant sur les maladies sexuellement transmissibles ;

Voir la section 2 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.

Certaines normes internationales de droits humains applicables à la réforme pénale et aux questions de genre figurent dans l'Annexe sur les lois et instruments internationaux et régionaux relatifs à la RSS et au genre.

Voir la section 3 du Dossier « Place du genre dans la réforme pénale ».

Voir la section 4 du Dossier « Place du genre dans la réforme pénale ».

Messages importants

- Assister les familles dont l'un des membres est incarcéré ;
- Résoudre les problèmes posés par les enfants accompagnant leur mère en prison ;
- Prévenir la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (LGBT) en prison ;
- Traiter les multiples formes de discrimination que subissent les femmes dans le système pénal lorsqu'elles sont autochtones, issues d'une minorité ethnique, étrangères ou handicapées ;
- Promouvoir la pleine participation des personnels pénitentiaires masculins et féminins.

Stratégies pour l'intégration de la perspective du genre à la réforme pénale

Avant d'engager le processus de réforme :

- Conduire une évaluation du système pénal qui soit sensible au genre, en veillant à ventiler toutes les données par sexe, par âge, par origine ethnique et autres critères pertinents. Cette évaluation devrait en particulier porter sur les aspects suivants :
 - o Législation applicable (droit national et international, législation principale et dérivée et directives normatives non impératives) ;
 - o Tendances des populations carcérales masculines et féminines : cautionnement de libération, types de délits, taux et tendances d'incarcération, application de mesures non privatives de liberté, résultats de la réhabilitation et réinsertion ;
 - o Incidence des pratiques policières et judiciaires (ex. : condamnations) sur la population carcérale ;
 - o Nombre et traitement des personnes en détention préventive ;
 - o Procédures de classification de sécurité ;
 - o Régime pénitentiaire ;
 - o Conditions carcérales : hygiène, eau, alimentation et besoins médicaux ;
 - o Accès aux programmes et autres activités de traitement, de réhabilitation, d'instruction et de formation professionnelle ;
 - o Accès aux services sanitaires et médicaux, y compris pour les femmes enceintes ou allaitantes ;
 - o Rapports sur la violence sexiste ;
 - o Contacts familiaux, y compris le traitement des familles des détenus ;
 - o Traitement des enfants, des minorités et des étrangers en détention ;
 - o Traitement des mineurs (garçons et filles) ;
 - o Parité entre les personnels pénitentiaires masculins et féminins ;
 - o Recrutement et formation des personnels pénitentiaires ;
 - o Participation des organisations de la société civile ;
 - o Mécanismes de traitement des plaintes, d'inspection et de contrôle ;
 - o Ressources à la disposition du processus de réforme.

Pendant le processus de réforme :

- Coordonner la réforme pénale avec la réforme de la justice et de la police, notamment au regard de la législation, des pratiques policières et judiciaires, des condamnations, etc.
- Concevoir des politiques et procédures favorisant l'égalité des sexes :
 - o Définir des règles distinctes pour les hommes et les femmes détenus, tenant compte de leur profil de sécurité particulier, à savoir :
 - Mesures de sécurité dans les bâtiments et autour du périmètre carcéral,
 - Fouilles physiques,
 - Traitement des visiteurs et dispositions pour les visites familiales,
 - Régimes de semi-liberté, de congé dans les foyers et de libération conditionnelle,
 - o Veiller à ce que les femmes ne fassent pas l'objet de discrimination en détention préventive ou vis-à-vis des classifications de sécurité ;

Messages importants

Voir les sections 4.1, 4.3, 4.4, 4.6 et 4.7 du Dossier « Place du genre dans la réforme pénale ».

Voir la section 4.5 du Dossier « Place du genre dans la réforme pénale ».

Voir la section 4.2 du Dossier « Place du genre dans la réforme pénale ».

Voir la section 4.8 du Dossier « Place du genre dans la réforme pénale ».

Voir la section 4.8 du Dossier « Place du genre dans la réforme pénale ».

- o Veiller à ce que les détenus hommes et femmes soient incarcérés non loin de leur famille et à ce que les dispositions appliquées favorisent les contacts familiaux réguliers ;
 - o Garantir un traitement respectueux des visiteurs ;
 - o Déployer des programmes d'instruction, de formation professionnelle et de traitement conçus pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons ;
 - o Garantir aux détenus hommes et femmes l'accès aux soins de santé, y compris aux services de santé en matière de sexualité et de santé mentale ;
 - o Pourvoir aux besoins hygiéniques des femmes détenues, ainsi qu'aux besoins sanitaires physiques et mentaux des femmes enceintes, des mères allaitantes et de leurs enfants.
- Prévenir et traiter la violence sexiste, y compris le viol des hommes détenus :
 - o Veiller à ce que les femmes détenues soient surveillées par des personnels féminins ;
 - o Instaurer une législation, des protocoles et des procédures concernant le traitement de la violence sexiste entre détenus, avec des mesures préventives et punitives, ainsi que des protocoles pour le soin et l'orientation des victimes ;
 - o Assurer la protection de tous les détenus, en particulier les mineurs, contre les sévices sexuels et l'exploitation par les personnels pénitentiaires ;
 - o Établir des codes de conduite concernant le harcèlement sexuel, la discrimination et la violence sexiste commis par les personnels pénitentiaires et les visiteurs et des mécanismes pour leur dénonciation confidentielle ;
 - o Promouvoir une culture de respect des droits des détenus et de leurs familles.
- Établir et promouvoir des mécanismes de contrôle et de traitement des plaintes :
 - o Établir des mécanismes et organes de contrôle interne et externe, dont des systèmes indépendants d'inspection ;
 - o Nommer dans les équipes d'inspection des hommes, des femmes et des inspecteurs spécialisés dans les questions de genre ;
 - o Établir des mécanismes de traitement des plaintes sensibles au genre et les diffuser auprès des détenus instruits comme analphabètes, tout en garantissant la confidentialité des plaintes ;
 - o Examiner les plaintes en parfaite indépendance afin de protéger les détenus hommes et femmes contre les abus de droits humains et les personnels pénitentiaires contre les fausses accusations.
- Dispenser une formation en matière de genre à tous les personnels pénitentiaires et équipes d'inspection, notamment sur les thèmes suivants :
 - o Les droits humains et le traitement adéquat des hommes, des femmes, des garçons et des filles en milieu carcéral ;
 - o Prévention et traitement de la violence sexiste, y compris le viol des hommes détenus ;
 - o VIH/sida ;
 - o Besoins sanitaires et hygiéniques spécifiques des femmes détenues ;
 - o Besoins spéciaux des groupes vulnérables, comme les enfants, les femmes enceintes et les LGBT ;
 - o Traitement des bébés vivant en prison avec leur mère ;
 - o Besoins spéciaux des hommes des femmes avant et pendant leur libération.
- Promouvoir un recrutement adapté :
 - o Réviser les descriptifs de postes, les procédures de recrutement et les critères d'avancement afin d'optimiser les dotations en effectifs et refléter la dimension humaine des fonctions assignées à un gardien de prison ;
 - o Instituer des politiques respectueuses de la vie de famille ;
 - o Garantir l'embauche d'un nombre suffisant de gardiennes de prison pour surveiller la population carcérale féminine ;

Voir les sections 4.9 et 4.10 du Dossier « Place du genre dans la réforme pénale ».

Messages importants

- o Contrôler et promouvoir la rétention et l'avancement des personnels féminins ;
- o Soutenir les associations de personnel féminin.
- Promouvoir la participation de la société civile, dont les organisations de femmes et les organisations de LGBT :
 - o Garantir l'adhésion des médias et du public à la réforme pénale.
 - o Dispenser des services et une assistance aux détenus.
 - o Contrôler le système pénal sous une perspective de genre, notamment au regard de l'impact des changements apportés aux politiques.
 - o Sensibiliser et renforcer les capacités du système pénal à traiter les questions de genre.

Après le processus (formel) de réforme :

- Pratiquer une évaluation centrée sur les questions de genre.
 - o Veiller à ce que les organes concernés aient pour responsabilité de poursuivre une réforme sensible au genre, de suivre les progrès et de rendre des comptes.
- Poursuivre la collaboration avec les médias et le public sur les questions pénales.

Dans les pays sortant d'un conflit

Dans les pays sortant d'un conflit, les centres pénitentiaires ont souvent été détruits ou abandonnés et les détenus laissés dans le besoin urgent de soin. Les services pénitentiaires sont devenus quasi inexistantes, assortis d'une image négative auprès de la communauté. La remise en état du système pénal constitue donc une priorité urgente pour la stabilité et la consolidation de la paix.

La contexte suivant la fin d'un conflit armé peut être l'occasion d'établir un système pénal prenant mieux en charge les questions de genre, inspirant davantage confiance aux gens, et suscitant ainsi de nouvelles opportunités pour de meilleurs programmes et procédures de recrutement et de formation.

Outre les stratégies générales mentionnées plus haut, une perspective du genre peut être intégrée à la réforme pénale suivant la fin d'un conflit armé en procédant comme suit :

- Garantir (si nécessaire) l'accès des recrues féminines potentielles à des programmes d'éducation afin de les aider à satisfaire les critères de recrutement, ou promulguer des politiques de discrimination positive modifiant les critères de recrutement afin d'autoriser l'accès d'un nombre accru de femmes aux institutions pénitentiaires.
- Vérifier les antécédents des personnels pénitentiaires (effectifs et potentiels) au regard d'éventuelles violations des droits humains.
- Dispenser des services de conseil pour traiter les traumatismes liés au conflit chez les détenus et les personnels pénitentiaires.
- Impliquer des groupes de femmes de la société civile et des ministères en charge des questions de genre, du statut de la femme et/ou de l'enfant dans la définition de politiques et procédures pénales, la formation des personnels pénitentiaires, la conception d'activités adaptées aux détenus et à leurs enfants et le contrôle des pratiques pénitentiaires.
- Garantir l'accès de détenus hommes et femmes aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration quand ceux-ci remplissent les conditions d'éligibilité.
- Veiller à ce que les hommes et les femmes amenés à gérer les centres pénitentiaires pendant la phase de transition aient l'expérience requise pour travailler avec des femmes détenues.
- Dispenser des formations de sensibilisation culturelle et de sensibilisation aux questions de genre aux personnels étrangers et aux organes internationaux impliqués dans la réforme pénale dans des pays sortant d'un conflit.
- Coordonner la réforme pénale avec d'autres initiatives de RSS sensibles au genre.

Voir aussi la section 5.1 du Dossier « Place du genre dans la réforme pénale », présentant une discussion sur les enjeux et opportunités de la réforme de la justice sensible au genre dans les pays sortant d'un conflit.

Voir la section 5.1 du Dossier « Place du genre dans la réforme pénale ».

1

En quoi la perspective du genre est-elle importante pour la réforme pénale ?

Type d'exercice : Conceptuel
Public : Tous
Durée : 20 à 25 minutes

Taille du groupe 10 à 20 stagiaires

Fournitures Grand tableau
 Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »

Conseils aux formateurs Cet exercice de présentation est excellent pour entamer une discussion, car il amène les stagiaires à se concentrer immédiatement sur le sujet de la formation en laissant à tous un temps de parole égal.

Objectifs pédagogiques À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Formuler les principaux arguments pour expliquer en quoi la perspective du genre est importante pour la réforme pénale.

Instructions de l'exercice Notez les termes suivants au tableau, en grand :

1. Droits humains ;
2. Non-discrimination ;
3. Réhabilitation ;
4. Santé publique ;
5. Présence de femmes et d'hommes dans les personnels pénitentiaires.

Assignez un terme à chaque personne, en distribuant les termes par intervalles de cinq personnes. Demandez à chaque personne de réfléchir à son terme de manière à répondre à la question « En quoi la perspective du genre est-elle importante pour la réforme pénale ? » et de préparer un exposé d'une minute à présenter sur le sujet. Encouragez vos stagiaires à prendre des notes pour préparer leur exposé, s'ils le souhaitent (5 minutes).

En séance collective, commencez par le premier terme (les droits humains) et invitez chaque personne ayant ce terme à traiter à livrer son exposé. Interrompez chaque orateur au bout d'une minute. Passez ensuite au deuxième terme, et ainsi de suite. Pour finir, remerciez chacun de sa contribution.

Variantes possibles Vous pouvez utiliser ce format d'exercice avec d'autres questions du même type (ex. : « en quoi la formation en matière de genre est-elle importante pour les personnels pénitentiaires ? » ou « en quoi les OSC ont-elles un rôle à jouer en tant que prestataires de services dans le système pénitentiaire ? »).

2 Les besoins particuliers des femmes en prison

Type d'exercice : Conceptuel
Public : Réformateurs, inspecteurs et administrateurs de centres pénitentiaires
Durée : 45 à 75 minutes (en fonction du nombre de stagiaires)

Taille du groupe 20-40

Fournitures Polycopiés
Grand tableau
Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »

Conseils aux formateurs Cet exercice permet à la fois de présenter les besoins particuliers des femmes en prison et de livrer sur le sujet un travail approfondi. Si vos stagiaires sont peu expérimentés, ils pourront avoir du mal à trouver plusieurs politiques ou pratiques traitant du sujet. Vous pouvez donc faire appel à un intervenant extérieur expérimenté, capable de parler des prisons pour femmes. En revanche, si vos stagiaires ont de l'expérience en la matière, ils n'auront aucun mal à définir les besoins particuliers des femmes détenues.

Objectifs pédagogiques À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Identifier les grands enjeux concernant la place du genre dans la gestion des prisons ;
- Concevoir des politiques et pratiques adaptées aux besoins particuliers des femmes détenues.

Instructions de l'exercice Répartissez vos stagiaires en groupes de deux personnes (ou de trois personnes si vos stagiaires sont plus nombreux). Distribuez le polycopié à chacun des stagiaires (de façon à ce que tous voient que les problèmes sont interconnectés), mais précisez bien que chaque groupe devra travailler sur un seul problème. Assignez un problème à chaque groupe.

Demandez à chaque groupe d'étudier les questions suivantes (15 minutes) :

1. Quelle(s) question(s) soulève le problème ? (Ces questions peuvent être spécifiques ou générales.)
2. Quelles mesures doivent être prises et par qui pour résoudre ces questions ? Identifiez des politiques et des pratiques possibles.

(Écrivez ces questions au tableau pour faciliter les choses.)

En séance collective, demandez à chaque groupe de présenter ses idées en trois minutes. Puis, pour conclure (trois autres minutes), rassemblez toutes les propositions au tableau en les organisant par catégories, par exemple : santé, assistance et services, violence, relations entre les personnels pénitentiaires et les détenus, famille et communauté et sécurité. Félicitez vos stagiaires pour avoir formulé des idées sur les politiques et pratiques à mettre en œuvre dans les prisons qui respectent les besoins particuliers des femmes détenues.

Variantes possibles Vous pouvez effectuer cet exercice sur d'autres sujets, par exemple la libération sous caution, la formation professionnelle et la grossesse en prison. De même, vous pouvez provoquer un « effet miroir » en abordant aussi les besoins spéciaux des hommes détenus.

POLYCOPIÉ

Les besoins particuliers des femmes en prison

Description du scénario :

Vous êtes deux membres d'une équipe d'inspection qui viennent de visiter pour la toute première fois une prison pour femmes. Forts de votre visite et des notes du personnel, des rapports et des documents d'inspection que vous avez consultés, vous avez dressé une liste des problèmes qui, selon vous, méritent un complément d'enquête. Cette liste est reproduite ci-dessous.

Vous devez maintenant examiner tous les tenants et aboutissants de chaque problème, les résoudre et déterminer les mesures à prendre.

Un des dix problèmes recensés ci-dessous est assigné à chaque groupe. Lisez l'intégralité du polycopié, mais concentrez-vous sur le problème qui vous est dévolu.

1. Récemment, une femme détenue « présentant un risque de sécurité spécial » a été transférée dans une prison de haute surveillance pour hommes. Il n'y a pas d'autre femme détenue dans cette prison.
2. Une femme détenue est arrivée du tribunal avec son bébé ; le tribunal a ordonné que le bébé accompagne sa mère. La prison ne possède aucune installation spéciale adaptée aux bébés. La mère a son bébé avec elle dans sa cellule, mais a peur qu'il ne soit pas nourri correctement.
3. 30 % des postes de surveillance pénitentiaire sont occupés par des hommes. Dans les couloirs, les expressions vulgaires et/ou les remarques à caractère sexuel sont fréquentes chez les personnels pénitentiaires.
4. Une femme détenue s'est plainte d'une fouille corporelle, qui l'a intimidée. Comme elle avait été condamnée pour un délit relativement mineur, elle s'est interrogée sur le bien-fondé de cette fouille.
5. Une femme détenue dans une prison de haute surveillance a eu interdiction d'embrasser ses enfants lors d'une visite familiale. Pourtant, les critères appliqués pour la placer sous « haute surveillance » n'indiquaient nullement qu'elle posait un risque pour sa famille.
6. Une détenue est enceinte et doit prochainement accoucher. La prison n'a ni sages-femmes, ni installations adaptées aux accouchements.
7. Le personnel sanitaire se concentre sur les problèmes d'ordre gynécologique, ignorant ceux relevant de la santé mentale et autre.
8. Plusieurs femmes ont des arriérés de loyer pour leur logement hors de la prison. D'autres femmes aimeraient déménager, soit pour échapper à un partenaire abusif, soit pour s'éloigner de leur entourage toxicomane. Elles ne savent pas quoi faire pour résoudre leurs problèmes de loyer ou pour abandonner leurs logements depuis la prison.
9. Les visiteurs arrivent généralement en prison après un long, coûteux et difficile trajet. Les espaces réservés aux visites sont surpeuplés et n'autorisent aucune intimité pour les couples ou les familles.
10. Beaucoup des femmes qui arrivent en prison en provenance du tribunal sont dans un état de confusion et d'angoisse, et beaucoup présentent une santé fragile à cause de leur toxicomanie. Elles sont inquiètes pour leurs maisons, les jeunes enfants et les proches qu'elles ont laissés dehors.

3

Évaluation des besoins sensible au genre

Type d'exercice :	Application en contexte
Public :	Décideurs politiques, administrateurs pénitentiaires
Durée :	Environ 30 minutes

Taille du groupe Maximum 30 stagiaires

Fournitures Tableaux de conférence et marqueurs
Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »

Conseils aux formateurs Pour cet exercice, les stagiaires doivent être familiarisés avec les évaluations des besoins, aussi peut-il être nécessaire de faire précéder l'exercice d'une séance générale sur le sujet. En outre, comme cet exercice ne porte que sur un élément de la place du genre dans l'évaluation des besoins, vous pouvez commencer par une présentation des principales caractéristiques de ces évaluations (voir le *Dossier « Place du genre dans l'examen, le suivi et l'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité »*) et y revenir ultérieurement à la conclusion de l'exercice.

Si vous rencontrez des difficultés pour répondre aux questions sur la place du genre dans l'évaluation des besoins, référez-vous à la rubrique correspondante dans la *Note pratique « Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité »*.

Objectifs pédagogiques À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Citer des aspects à évaluer dans le système pénal ;
- Identifier des enjeux de genre pour chaque aspect.

Instructions de l'exercice Expliquez à vos stagiaires qu'ils vont devoir conduire une évaluation des besoins du système pénal qui soit sensible au genre. Proposez les catégories recensées ci-dessous comme points de départ pour cette évaluation et expliquez qu'ils doivent formuler pour chaque catégorie des questions de genre.

Organisez cet exercice comme suit : notez les catégories aux tableaux, en laissant de l'espace pour les questions. Disposez ces tableaux tout autour de la salle. Invitez les stagiaires à se déplacer vers le tableau qui les intéresse et à commencer à formuler des questions. Chaque stagiaire doit ainsi aller consulter au moins trois tableaux. Ils ne doivent toutefois pas répéter les mêmes questions à chaque tableau. Prévoyez quinze minutes pour cette phase de l'exercice.

Une fois que tous les stagiaires sont revenus à leur place, lisez toutes les questions, commentez-les et concluez en formulant des généralités sur la place du genre dans les évaluations des besoins (15 minutes). Si possible, remettez aux stagiaires, à la fin de la formation, les informations issues des tableaux.

Catégories proposées :

1. Législation ;
2. Politiques et procédures pénales ;
3. Adéquation des infrastructures pénitentiaires ;
4. Sécurité dans les établissements pénitentiaires ;
5. Programmes d'assistance et de traitement ;
6. (Ré)insertion dans la communauté ;
7. Violence sexiste en milieu carcéral ;
8. Personnels masculins et féminins ;
9. Mineurs ;

Évaluation des besoins sensible au genre

10. Peines non privatives de liberté (alternatives à l'incarcération) ;
11. Participation de la société civile ;
12. Mécanismes de traitement des plaintes, d'inspection et de contrôle.

Variantes possibles

Vous pouvez axer cette évaluation sur un seul aspect du système pénal, par exemple un centre pénitentiaire ou un programme de travaux d'intérêt général. En ce cas, adaptez les catégories en conséquence.

4

Politiques pénales sensibles au genre

Type d'exercice :	Conceptuel
Public :	Décideurs politiques et responsables informés des besoins distincts des hommes, des femmes, des garçons et des filles vis-à-vis du système pénal, par exemple des administrateurs pénitentiaires ou des organisations de la société civile
Durée :	Environ 80 minutes

Taille du groupe Maximum 21 stagiaires

Fournitures Polycopié
Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »

Conseils aux formateurs Cet exercice exige des participants une certaine expérience des problèmes rencontrés par les hommes et femmes détenus et les délinquants juvéniles. Si cette expertise fait défaut, vous pouvez inviter des intervenants extérieurs (issus de la société civile, par exemple) pour fournir toutes les informations utiles avant l'exercice. Il peut également être intéressant de faire précéder cet exercice par l'Exercice 2 – Les besoins particuliers des femmes en prison, qui peut apporter de la lumière sur la perspective des femmes en prison.

Le polycopié fourni ici est un extrait d'un énoncé de politique pénale du Royaume-Uni, qui remonte à 2005. Si possible, vous pouvez employer un exemple de politique pénale issu du contexte de vos stagiaires.

Objectifs pédagogiques À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Démontrer que des politiques pénales peuvent avoir à être affinées pour mieux répondre aux besoins des différentes catégories de population ;
- Formuler des suggestions concrètes pour satisfaire les besoins des différentes catégories de population.

Instructions de l'exercice Expliquez que cet exercice est conçu pour réfléchir aux politiques pénales et déterminer la manière dont elles peuvent satisfaire les besoins et préoccupations distincts des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Expliquez que le terme « garçons et filles » désigne des mineurs ou des jeunes délinquants (par opposition aux enfants incarcérés avec leur mère ou aux enfants de détenus vivant en liberté).

Divisez vos stagiaires en quatre groupes. Le premier groupe s'occupe des besoins des femmes, le deuxième des besoins des hommes, le troisième de ceux des filles et le quatrième de ceux des garçons. Distribuez le polycopié à chacun des groupes et laissez-leur trente minutes pour lire les politiques et noter les éléments clés sous leur perspective. Expliquez que l'exercice n'a PAS pour but de changer la formulation des politiques, mais simplement de soulever les éléments qui peuvent conduire à formuler des politiques plus à même de prendre en charge les questions de genre.

Prévoyez cinq minutes pour les éventuelles questions des stagiaires sur la teneur de la politique (sur la terminologie, par exemple).

Demandez à chaque groupe de désigner un animateur pour diriger les discussions et un script pour consigner les points principaux notés sur les polycopiés. Le polycopié reprend les quatre groupes, de sorte que des notes supplémentaires peuvent être prises pendant le débriefing si certains aspects particuliers d'une politique soulevés par un groupe nécessitent l'intervention d'un autre groupe.

En séance collective, demandez aux scripts de dresser à tour de rôle un compte rendu : le premier point politique est d'abord discuté sous les quatre perspectives, puis le deuxième et ainsi de suite. Ce travail dure une quarantaine de minutes.

Politiques pénales sensibles au genre

Concluez en invitant les stagiaires à formuler des commentaires sur les éventuels éléments manquants des politiques et notez ces éléments au tableau de manière à leur donner un aperçu général (5 minutes). Si possible, remettez aux stagiaires, à la fin de la formation, une copie de toutes les idées ainsi formulées.

Variantes possibles

Si vous disposez de davantage de temps, vous pouvez demander aux stagiaires de proposer des phrases supplémentaires à insérer dans les énoncés de politique pour mieux rendre compte de toutes les perspectives. Prévoyez vingt minutes supplémentaires pour ce travail.

De même, vous pouvez vous servir du polycopié pour discuter plus en profondeur de certains aspects particuliers.

POLYCOPIÉ

Politiques pénales sensibles
au genre

Instructions de l'exercice

Source : adapté du Gouvernement britannique, *Where Next for Penal Policy?*, discours prononcé par le Secrétaire d'État à l'Intérieur au Prison Reform Trust en septembre 2005, <http://press.homeoffice.gov.uk/Speeches/sp-prison-reform-0905>.

Les politiques pénales recensées dans la première colonne sont issues d'un discours livré par le Secrétaire d'État à l'Intérieur du Gouvernement britannique en 2005. Examinez ces politiques d'un œil critique. Notez les principaux éléments caractérisant la perspective assignée à votre groupe : hommes, femmes, garçons ou filles. Lorsque les autres groupes présentent leur compte rendu, notez éventuellement les éléments intéressants des autres groupes.

POLITIQUES PÉNALES	CONSIDÉRATIONS/ BESOINS SPÉCIAUX DES FEMMES	CONSIDÉRATIONS/ BESOINS SPÉCIAUX DES HOMMES	CONSIDÉRATIONS/ BESOINS SPÉCIAUX DES FILLES	CONSIDÉRATIONS/ BESOINS SPÉCIAUX DES GARÇONS
Notre politique pénale vise à convertir les délinquants en membres actifs et productifs de la société.				
Santé - Beaucoup de délinquants ont de graves problèmes de santé, notamment des troubles psychologiques ou une dépendance à la drogue ou à l'alcool. Nous devons élever les normes concernant les soins de santé des délinquants et consacrer davantage de ressources à l'étude des mécanismes de déjudiciarisation, en particulier pour les malades mentaux.				
Éducation - Les délinquants ont très souvent une histoire d'échec scolaire précoce, avec de longues périodes de déscolarisation et un très faible niveau d'instruction. Nous devons faire en sorte que les délinquants sachent au moins lire et écrire pour pouvoir devenir des membres productifs de la société.				

POLYCOPIÉ

Politiques pénales sensibles au genre

<p>Perspectives d'emploi - Notre but est de faire en sorte que les détenus sortent de prison avec un emploi en poche et que ceux qui purgent des peines non privatives de liberté trouvent un emploi.</p>				
<p>Liens sociaux et familiaux - L'entourage familial et amical et la communauté jouent un rôle essentiel dans la prévention de la récidive. Nous nous efforçons de favoriser et de renforcer les liens des délinquants avec leur entourage proche et leur communauté.</p>				
<p>Logement - Aucun ancien délinquant ne peut réellement espérer être pleinement réhabilité s'il ne dispose pas d'un foyer lui conférant sécurité et stabilité. Notre but est de faire en sorte que chaque individu sortant de prison ait un logement garanti – un véritable logement, et non pas une chambre d'hôtel ou une résidence provisoire.</p>				
<p>Soutien des agents dans les prisons et en probation - Nous devons nous efforcer de développer les compétences et les talents des individus qui travaillent en prison ou en probation.</p>				

POLYCOPIÉ

Politiques pénales sensibles au genre

<p>Locaux pénitentiaires – Les prévenus (en détention provisoire) doivent être tenus à l'écart des détenus condamnés, dans la mesure du possible. Les besoins distincts de ces prévenus doivent être pris en compte, car ils sont souvent extrêmement vulnérables.</p>				
<p>Nous devons concevoir de bonnes prisons communautaires locales permettant aux individus de maintenir des liens familiaux et communautaires et autorisant une assistance et des interventions. Ces prisons doivent s'engager davantage dans les communautés locales et améliorer leurs relations avec d'autres organisations.</p>				
<p>Nous devons avoir pour priorité d'insérer dans la communauté locale ou dans les centres de prévention les prévenus et les détenus condamnés à des peines de moins de 4 ans et faire bénéficier ceux qui purgent des peines légères des programmes d'assistance individualisée.</p>				
<p>Partenariat – Nous devons travailler en étroit partenariat avec d'autres organisations statutaires, bénévoles et communautaires.</p>				

5

Jeu de rôles sur la virilité et la violence dans les prisons pour hommes

Type d'exercice :	Application en contexte
Public :	Décideurs politiques, parlementaires, membres de mécanismes de contrôle/inspection, personnels pénitentiaires et membres de groupes de défense
Durée :	Environ 65 minutes

Taille du groupe : Maximum 25 stagiaires

Fournitures :
 Polycopié
 Pièce assez vaste pour autoriser les déplacements et les discussions privées
 Badges/autocollants nominatifs
 Dossier « *Place du genre dans la réforme pénale* »

Conseils aux formateurs : Cet exercice est réservé à un public investi de hautes responsabilités vis-à-vis de la réforme pénale, mais éventuellement peu expérimenté sur le thème de la violence dans les prisons pour hommes. Informez-vous sur vos stagiaires et, le cas échéant, procédez à des ajustements, par exemple en assignant des rôles spécifiques à certains individus pendant le jeu de rôles ou en faisant participer des intervenants extérieurs pour animer les discussions. Pendant le jeu de rôles, déplacez-vous dans la pièce et encouragez les spectateurs à faire part de leurs idées.

Voici un conseil pour gagner du temps : comme le jeu de rôles simule un pause café pendant une conférence, vous pouvez très bien structurer l'exercice autour de votre propre pause café, c'est-à-dire servir des boissons pendant l'exercice, ce qui vous évitera de faire une pause ensuite. Si des stagiaires ont du mal à rentrer dans leur rôle, expliquez-leur qu'ils vont ensuite devoir participer activement à la séance collective.

Objectifs pédagogiques : À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Parler de la violence dans les prisons pour hommes et situer ce problème dans le contexte plus large du discours ambiant sur la masculinité dans la société ;
- Proposer quelques mesures permettant de remédier au problème sous plusieurs perspectives.

Instructions de l'exercice : Expliquez aux stagiaires que cet exercice traite de la violence sexuelle dans les prisons pour hommes. Le scénario est celui d'une conférence où est livrée une présentation sur un sujet qui suscite de vives réactions dans le public. Chaque personne, dans le rôle qui lui est assigné, va s'employer à clarifier ce problème sous sa propre perspective en parlant avec les autres personnes assistant à la conférence, à l'occasion d'une pause. Précisez que l'exercice n'attend pas des participants qu'ils conçoivent des stratégies.

Distribuez les rôles suivants pour le jeu de rôles :

- Parlementaires ;
- Membres de la direction des services correctionnels dans le pays ;
- Membres du personnel pénitentiaire ;
- Membres de mécanismes de contrôle/inspection ;
- Représentants d'un groupe de défense de la réforme pénale ;
- Membres d'une association d'anciens détenus ;
- Organisations de défense des droits humains.

Veillez à ce que chaque rôle soit assigné à un même nombre de personnes. Distribuez des badges (ou des autocollants à apposer sur la poitrine) pour spécifier clairement le rôle de chacun. Accordez dix minutes aux stagiaires pour qu'ils lisent et étudient le polycopié, puis une « pause » de trente minutes au cours de laquelle chacun d'eux va, en jouant son rôle, se déplacer dans la salle et nouer des conversations avec les autres participants de la conférence. En séance collective, recueillez les idées soumises par chaque stagiaire pour traiter le problème de la violence dans les prisons pour hommes (25 minutes). Concluez en remerciant chacun de sa participation (5 minutes).

Mécanismes de contrôle des établissements pénitentiaires

Variantes possibles

L'exercice peut être modifié pour mettre en scène une réunion convoquée par le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation après la conférence. Ce scénario exige toutefois des stagiaires bien informés sur le sujet et disposés à prendre des mesures concrètes, dont des propositions politiques. De plus, comme ce sujet appelle une réponse complexe, il faut veiller à ce que la réunion soit bien présidée (voir les conseils utiles fournis à l'Exercice 12 des *Supports de formation à la place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité*).

POLYCOPIÉ

Jeu de rôles sur la virilité et la violence dans les prisons pour hommes

Instructions de l'exercice

Vous assistez à une conférence en Afrique du Sud, organisée par le Centre d'étude de la violence et la réconciliation. Les personnes qui assistent à la conférence sont les suivantes :

- Parlementaires ;
- Membres de la direction des services correctionnels ;
- Membres du personnel pénitentiaire ;
- Membres de mécanismes de contrôle/inspection ;
- Représentants d'un groupe de défense de la réforme pénale ;
- Membres d'une association d'anciens détenus ;
- Organisations de défense des droits humains.

Vous entendez une présentation livrée par un chercheur du Centre d'étude de la violence et de la réconciliation, dont des extraits sont reproduits ci-après.

Pendant la pause, vous discutez avec d'autres participants de la conférence (dans les rôles susvisés) de la présentation et de vos réactions respectives. Essayez de circonscrire précisément le rôle que vous pourriez jouer pour améliorer la situation décrite. Vous n'avez pas à définir une stratégie complète.

Présentation sur « La virilité, la violence et les rapports sexuels forcés dans les prisons pour hommes »

La violence sexuelle est très présente dans les prisons d'Afrique du Sud. La culture carcérale a tendance à normaliser cette violence tant qu'elle n'est pas visible. Comment y parvient-elle ?

La culture dominante dans les prisons sud-africaines est influencée par le « gangstérisme », qui recourt à la violence sexuelle pour initier les nouveaux venus aux hiérarchies des gangs. La violence sexuelle est normalisée par des relations forcées, baptisées « mariages carcéraux ». La majorité des victimes de viol sont ainsi condamnées à devenir les « petites femmes » de leurs violeurs. La culture dominante des détenus fait des violeurs des « hommes ». Ceux qui sont violés, en revanche, se voient imposer une identité féminisée : ils ne sont plus vus comme des hommes, mais comme des « femmes », et sont perçus comme des instruments au service de la gratification sexuelle des « hommes ». Dans la grande majorité des cas, ces « mariages » sont le prétexte à des sévices sexuels permanents. Cette violence est tellement imbriquée dans la « virilité » que, si un détenu qui a été réduit à l'état de « femme » après des viols veut échapper à sa condition et redevenir un « homme », il n'a pas d'autre choix que de recourir à cette même violence.

Comment cette violence sexuelle peut-elle être invisible dans les prisons ? Il n'existe dans les registres pénitentiaires des services correctionnels aucune catégorie pour le viol ou l'agression sexuelle. Si un détenu est violé, le viol est enregistré dans la catégorie générale des « agressions », ce qui rend totalement invisible le délit sexuel. En outre, les politiques pénitentiaires ne font aucune distinction entre les relations sexuelles consentantes et les relations sexuelles forcées entre deux détenus masculins, ce qui contribue encore à dissimuler la violence sexuelle dans l'enceinte de la prison. Les services correctionnels et les directions pénitentiaires n'ont pas les capacités requises pour gérer cette violence sexuelle.

Dans la culture carcérale, les victimes de violence sexuelle sont ignorées ou ne reçoivent

Source : adapté de Gear, Sasha, Manhood, Violence and Coercive Sexualities in Men's Prisons: Dynamics and Consequences behind Bars and Beyond, ACAS Bulletin 83: Sexual and Gender based Violence in Africa, 16 septembre 2009, <http://concernedafricascholars.org/manhood-violence-and-coercive-sexualities-in-mens-prisons/>.

POLYCOPIÉ

Jeu de rôles sur la virilité et la violence dans les prisons pour hommes

qu'une attention humiliante, tandis que les agresseurs, qui ne sont nullement inquiétés, sont respectés pour leur violence. Ces expressions déviantes de la virilité ont beau être particulièrement exacerbées en prison, il n'en demeure pas moins qu'elles sont présentes dans la société. Les liens étroits entre la virilité et la violence ne font que promouvoir l'omniprésence de la violence sexiste en Afrique du Sud. Ce n'est que depuis peu que des solutions sont proposées pour traiter le problème de la violence sexiste dans la société, notamment par la promotion de nouvelles idées alternatives de la virilité totalement dissociées de la violence. Fondamentalement, les notions alternatives de la masculinité doivent aussi prendre en compte la vulnérabilité masculine. Ce sont les deux faces d'une même médaille.

Certains activistes ont tenté d'attirer l'attention sur les besoins des victimes de viol en prison, partant du principe que ces victimes vont elles aussi devenir violentes si elles ne sont pas aidées comme il se doit. Ils vont même jusqu'à suggérer que ces victimes risquent de commettre des viols à leur sortie de prison pour regagner leur « virilité ». Cet argument est dangereux, car il risque de stigmatiser les hommes victimes de viol en suggérant qu'ils peuvent eux-mêmes devenir des violeurs.

6 Mécanismes de contrôle des établissements pénitentiaires

Type d'exercice :	Thématique
Public :	Décideurs politiques, parlementaires, personnels ministériels, personnels pénitentiaires, représentants d'organisations de la société civile, dont des organisations de défense des droits humains
Durée :	35 à 40 minutes

Taille du groupe Maximum 20 stagiaires

Fournitures Polycopiés
Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »

Conseils aux formateurs Comme cet exercice n'aborde qu'un seul mécanisme de contrôle des établissements pénitentiaires, à titre d'exemple, il doit être précédé d'une présentation de tous les mécanismes de contrôle appliqués dans les prisons, à savoir les inspecteurs, les organes parlementaires, les médiateurs, les commissions des droits humains, les organes internationaux de surveillance, les organisations de la société civile et les médias. Appuyez-vous sur les informations fournies à la section 4.2 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*, et si nécessaire, menez des recherches supplémentaires sur les mécanismes de contrôle des établissements pénitentiaires dans la juridiction où se déroule votre formation.

Précisez que cet exercice n'a nullement vocation à simuler les fonctions exactes d'un médiateur. Les médiateurs suivent dans leur travail des règles et des procédures qui varient selon les pays. Le but de l'exercice est plutôt de réfléchir aux orientations que peuvent prendre les mécanismes de contrôle des établissements pénitentiaires pour accroître leur sensibilité aux sexospécificités.

Objectifs pédagogiques À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Déterminer la réaction d'un médiateur pénitentiaire à une plainte particulière relevant d'une question de genre ;
- Spécifier la manière dont les mécanismes de contrôle peuvent promouvoir le traitement de questions et de préoccupations de genre dans le système pénal.

Instructions de l'exercice Expliquez aux stagiaires que vous êtes médiateur pénitentiaire, participant au contrôle du système pénitentiaire dans le pays X. Une femme détenue a déposé une plainte. Distribuez le polycopié aux stagiaires et laissez-leur quelques minutes pour le lire.

Dans le pays X, la politique pénale s'efforce de respecter les différences entre sexes et de protéger les droits humains des femmes et des hommes. Compte tenu de ce contexte, les stagiaires doivent répondre aux questions suivantes, d'abord individuellement puis en séance collective :

- Qui feriez-vous intervenir dans votre enquête sur cette affaire ?
- Quelles seront vos recommandations et à qui les adresserez-vous ?
- Sur quel(le)s principes ou pratiques fonderiez-vous ces recommandations ?

Le travail individuel dure une vingtaine de minutes.

Ensuite, en séance collective, invitez les stagiaires à s'exprimer sur chacune des trois questions. Comparez les différentes solutions évoquées. Les stagiaires peuvent-ils convenir d'une approche particulière ? Si oui ou non, pourquoi ? (10 minutes)

Concluez en réorientant la discussion sur cette question plus large : en quoi cet exemple démontre-t-il le rôle important que peuvent jouer les organes de contrôle pour promouvoir la prise en compte des sexospécificités dans le système pénal ? (5 minutes).

Mécanismes de contrôle des établissements pénitentiaires

Variantes possibles

Cet exercice traite d'une femme détenue, mais le sujet peut être adapté à n'importe quel problème particulier que vous souhaitez examiner (ex. : harcèlement sexuel des hommes, intimidation, manque de services, etc.).

POLYCOPIÉ

Mécanismes de contrôle des établissements pénitentiaires

MEDIATEUR PENITENTIAIRE

Enquêtes indépendantes

Formulaire de dépôt de plainte pour établissement pénitentiaire

Votre identité et vos coordonnées

Nom Jones

Civilité : Mme

Prénom : Melinda

Numéro pénitentiaire : KL3547

Date de naissance : 11 February 1978 (32 ans)

Nom et quartier pénitentiaire où vous êtes détenu(e) ou
adresse de votre domicile si vous avez été libéré(e):

Établissement correctionnel pour femmes, KL

Veillez préciser les besoins spéciaux auxquels nous devons veiller dans le traite-
ment de votre plainte ou nos relations avec vous.

Aucun

Si vous êtes encore en prison, quelle est la date prévue de votre libération ?

5 novembre 2014

Votre plainte

Dans quel établissement pénitentiaire vous trouviez-vous lorsque les faits pour lesquels
vous déposez plainte se sont produits ?

Établissement correctionnel pour femmes, KL

Avez-vous fait appel de la décision des services pénitentiaires ? Oui

Si votre plainte porte sur la perte ou l'endommagement de biens, veuillez nous fournir
une description complète des éléments, des informations sur le lieu et la date de leur
achat et, éventuellement, les reçus correspondants.

Si votre plainte porte sur un arbitrage, veuillez indiquer la référence.

Référence :

Date :

Sur quoi porte votre plainte

Je devais me rendre à un rendez-vous gynécologique à l'hôpital.
J'ai été menottée par un homme. J'ai dit que je voulais qu'une
femme m'accompagne, mais il m'a répondu qu'il n'y en avait pas de
disponible. J'ai été très mal à l'aise pendant le rendez-vous,
parce que l'homme était présent. Le lendemain, cet homme m'a fait
un geste obscène.

Quand cela s'est-il produit ?

Le 15 décembre 2009.

Selon vous, que faudrait-il faire pour rétablir la situation ?

Je veux qu'il s'excuse et soit puni.

Date: 20 février 2010

Signature :

Melinda Jones

7

Jeu de rôles avec ballons : pressions et obstacles à la réforme

Type d'exercice :	Thématique
Public :	Personnels pénitentiaires, personnels ministériels, personnels judiciaires, représentants d'organisations de la société civile
Durée :	Environ 45 minutes

Taille du groupe 20 à 30 stagiaires

Fournitures Ballons
Copies des phrases proposées
Tableau de conférence

Conseils aux formateurs Cet exercice permet d'expliquer les pressions et les obstacles à la réforme au moyen d'un ballon. Les ballons sont là pour aider les stagiaires à bien mémoriser les choses. Assurez-vous que vos ballons sont de bonne qualité, faute de quoi vous risquez de faire avorter le jeu.

Pour éviter que le jeu ne dégénère, imposez cette règle stricte : personne ne doit toucher celui qui a le ballon, seul le ballon peut être touché. Si les stagiaires ne respectent pas cette règle, stoppez l'exercice.

Cet exercice est plutôt ouvert : évitez de diriger vos stagiaires vers tel ou tel résultat. Veillez à ne pas les interrompre lorsqu'ils évoqueront la manière dont ils ont vécu leurs rôles.

Objectifs pédagogiques À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Identifier les obstacles à une réforme pénale sensible au genre.

Instructions de l'exercice Expliquez aux stagiaires que cet exercice vise à démontrer quelques-unes des pressions subies par les réformateurs du système pénal.

Répartissez vos stagiaires en groupes de quatre personnes et demandez aux groupes de se disperser. Distribuez à chaque groupe un ballon et trois fiches, chacune mentionnant l'une des phrases proposées ci-dessous :

Phrases proposées pour les hommes détenus :

Le système est injuste. Ça me met en colère.
Où vais-je vivre quand je sortirai d'ici ?
J'ai peur d'être agressé par ces types.
Le gardien m'a frappé pas plus tard qu'aujourd'hui.
Quand ma famille vient, je ne sais pas quoi dire à mes enfants.

Phrases proposées pour les femmes détenues :

La fouille corporelle est humiliante.
Mes enfants sont loin, très loin.
Ce gardien m'a regardée me déshabiller hier soir.
La salle de bains est très sale. Je voudrais juste un baquet propre.
J'ai mal. Je veux voir un médecin, une femme.

Phrases proposées pour la voix de la société :

Hommes ou femmes, jeunes ou vieux – s'ils sont en prison, qu'ils y restent.
La plupart des femmes détenues seraient mieux dans la communauté.
Les familles doivent pouvoir rendre visite aux détenus dans des conditions décentes.
Nous DEVONS faire respecter l'ordre public.
Les prisonniers doivent être traités, et non pas punis.

Jeu de rôles avec ballons : pressions et obstacles à la réforme

Assignez à chaque membre des groupes l'un des quatre rôles suivants :

- celui ou celle qui tient le ballon – le ballon symbolise ici les normes sensibles au genre de la réforme pénale ;
- celui ou celle qui fait éclater le ballon – symbolisant les forces contraires à la réforme pénale sensible au genre ;
- un détenu ou une détenue (en fonction du sexe de l'acteur) ;
- la voix de la société.

Au besoin, vous pouvez demander à plusieurs personnes de jouer les détenus et/ou la voix de la société.

La personne qui tient le ballon fait attention à bien protéger son ballon. Une autre personne doit éclater ce ballon. Elle ne dispose d'aucun outil pour ce faire (juste ses mains et son corps) et n'a pas le droit de toucher la personne qui tient le ballon, juste le ballon. Soulignez qu'il s'agit d'une règle stricte : interdiction de toucher la personne qui tient le ballon, seul le ballon peut être touché.

Les détenus et la voix de la société doivent détourner l'attention lorsque la personne essaie d'éclater le ballon. Tous doivent se servir des phrases qui figurent sur leur carte, mais peuvent en ajouter d'autres, au besoin.

Une fois que chacun est prêt, dites « 1, 2, 3, partez ! » (ou quelque chose d'analogue pour lancer le jeu). Tous commencent en même temps. Dès que le ballon d'un groupe est éclaté, le groupe s'assied en silence et attend que les autres aient terminé. Le jeu dure généralement dans les cinq minutes. Si tous les ballons n'ont pas éclaté au bout de sept minutes, stoppez l'exercice.

Amorcez ensuite une discussion (40 minutes) :

- Demandez aux stagiaires qui avaient le ballon d'expliquer ce qu'ils ont ressenti lorsqu'ils essayaient de défendre les normes sensibles au genre de la réforme pénale contre leurs agresseurs.
- Demandez aux stagiaires qui essayaient d'éclater le ballon d'expliquer ce qu'ils ont ressenti lorsqu'ils essayaient d'éclater les ballons, c'est-à-dire lorsqu'ils attaquaient la réforme.
- Demandez aux détenus s'ils ont eu le sentiment d'être entendus.
- Demandez à la voix de la société l'effet que ses mots ont pu avoir.

Pendant ce débriefing, faites en sorte que chacun puisse faire part de son expérience. Ces expériences peuvent être extrêmement variables. Il y a de grandes chances pour que tous les groupes s'entendent sur le fait que défendre les normes sensibles au genre de la réforme tout en étant assailli est un défi. Si certains n'ont pas éprouvé de difficultés à cet égard, amorcez une discussion sur les différentes façons d'atténuer les pressions. Par exemple : quelles sont les forces contraires à la réforme et comment ces forces peuvent-elles être évitées ou amoindries ? Quelles voix de la société sont favorables à la réforme pénale, quelles voix s'y opposent ? Est-il possible de n'entendre que ce que l'on veut entendre ? À quels énoncés les personnes tenant le ballon ont-elles vivement réagi et auxquels n'ont-elles pas réagi du tout ? Comment les perspectives des détenus peuvent-elles être exploitées pour promouvoir une réforme positive ? Notez toutes les idées au tableau ou sur ordinateur, de manière à pouvoir les distribuer ensuite aux stagiaires. Concluez la discussion en évoquant les modes de défense d'une réforme pénale sensible au genre.

Enfin, remerciez le groupe de sa participation.

Variantes possibles

Vous pouvez modifier les rôles et/ou les phrases à loisir pour élargir ou rétrécir les sujets de discussion. Par exemple, vous pouvez explorer la violence sexiste ou les violations de droits humains en milieu carcéral.

8

Débat : des personnels mixtes pour les établissements pénitentiaires ?

Type d'exercice :	Thématique
Public :	Décideurs politiques dans les ministères concernés, représentants d'organisations de la société civile, personnels pénitentiaires
Durée :	Environ 55 minutes

Taille du groupe : Maximum 20 stagiaires

Fournitures : Grand tableau
Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »

Conseils aux formateurs : Cet exercice, qui se déroule sous forme de débat, invite les participants à réfléchir sur les nouvelles tendances de mixité dans les personnels pénitentiaires, qui ne sont pas encore acceptées partout. Il part du principe que les participants vont être en mesure de trouver des arguments pour ou contre l'objet du débat sans autres informations. Cependant, si vous l'estimez nécessaire, vous pouvez aussi mentionner les points suivants :

- Les principaux arguments favorables à la mixité du personnel sont fondés sur l'idée que cette mixité instaure un environnement social plus normal dans les prisons.
- Les principaux arguments défavorables à la mixité du personnel sont fondés sur l'idée que cette mixité conduit à des déploiements de personnel inadéquats pour les tâches impliquant des sensibilités liées aux sexes (comme les fouilles corporelles) et accroît les risques d'exploitation sexuelle, de harcèlement sexuel et de sévices sexuels.

Objectifs pédagogiques : À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Présenter des arguments pour et contre la mixité des personnels pénitentiaires.

Instructions de l'exercice : Cet exercice est sous forme de débat. Divisez vos stagiaires en deux groupes. Un groupe prépare des arguments pour et l'autre groupe des arguments contre la proposition de mixité des personnels pénitentiaires. Notez au tableau, en grand, cette question : « Les établissements pénitentiaires doivent-ils avoir des effectifs mixtes ? ». Laissez quinze minutes à chaque groupe pour préparer ses arguments. Demandez à chaque groupe de désigner un débatteur (le reste du groupe faisant fonction de « public »). Vous-même ferez fonction d'arbitre.

Les règles du débat sont les suivantes :

1. Le premier débatteur « favorable » présente ses arguments pour la mixité des personnels pénitentiaires en trois minutes.
2. Le premier débatteur « défavorable » présente ses arguments contre la mixité des personnels pénitentiaires en trois minutes.
3. Le deuxième débatteur « favorable » présente ses arguments pour la mixité des personnels pénitentiaires en trois minutes.
4. Le deuxième débatteur « défavorable » présente ses arguments contre la mixité des personnels pénitentiaires en trois minutes.
5. Le premier débatteur « défavorable » a une minute pour réfuter les arguments présentés (pas de nouveaux arguments à ce stade).
6. Le premier débatteur « favorable » a une minute pour réfuter les arguments présentés (pas de nouveaux arguments à ce stade). Le débat est ensuite clos.
7. Le public peut intervenir sur des points d'information (si certains arguments ne sont pas clairs) ou sur des points de règlement (si les débatteurs n'observent pas les règles, par exemple s'ils sont trop longs ou présentent de nouveaux arguments pendant la phase de réfutation). L'arbitre décide si les points de règlement sont valables ou non.

Le débat ne doit pas durer plus de vingt minutes.

Débat : des personnels mixtes pour les établissements pénitentiaires ?

Après le débat, entamez une discussion pour déterminer l'éventuel vainqueur. Une motion conjuguant tous les arguments exprimés est-elle possible ? N'incitez toutefois pas le groupe à prendre une résolution spécifique, car le but de l'exercice n'est pas d'aboutir à une réponse positive ou négative. Prévoyez dix minutes pour cette discussion.

Variantes possibles

Vous pouvez aussi organiser un « débat par roulement » : répartissez vos stagiaires en deux groupes, placez deux chaises au milieu de la pièce et demandez à deux débatteurs de parler pendant deux minutes chacun. Lorsque le deuxième débatteur a présenté ses arguments, remplacez le premier débatteur par une autre personne et, une fois ses arguments présentés, remplacez le deuxième débatteur. Poursuivez ainsi jusqu'à ce que le sujet soit épuisé (plus de nouveaux arguments). Clôturez le débat comme indiqué plus haut.

Ces formats peuvent se prêter à n'importe quel débat dès lors qu'il y a des arguments favorables ou défavorables.

9 Politiques de réforme pénale sensibles au genre dans le contexte d'un pays sortant d'un conflit

Type d'exercice :	Conceptuel
Public :	Tous, familiarisés avec au moins un pays sortant d'un conflit
Durée :	Environ 65 minutes

Taille du groupe Indéterminée, à condition qu'il puisse être de préférence divisé en sept groupes

Fournitures Tableaux de conférence
Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »

Conseils aux formateurs Le but de l'exercice est d'énumérer les obstacles et opportunités potentiels relativement à la mise en œuvre de politiques de réforme pénale sensibles au genre. Comme cet exercice ne fournit pas d'informations descriptives de fond, les stagiaires ont intérêt à être familiarisés avec le contexte d'au moins un pays sortant d'un conflit. Si tous vos stagiaires viennent d'un même pays (ou y travaillent), vous pouvez axer l'exercice sur ce pays. Mais vous pouvez aussi vous intéresser aux pays sortant d'un conflit de façon plus générale.

Faites en sorte que les stagiaires énumèrent autant d'opportunités que d'obstacles, de manière à finir sur une note positive. Si vous avez du mal à y parvenir, prévoyez de leur raconter un cas fructueux d'exploitation des opportunités.

Objectifs pédagogiques À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Identifier une perspective de genre pour concevoir des politiques de réforme pénale dans le contexte d'un pays sortant d'un conflit ;
- Énumérer des obstacles et des opportunités concernant la mise en œuvre de ces politiques ;
- Expliquer en quoi il est important d'intégrer une perspective de genre au tout début du processus d'élaboration des politiques de réforme pénale.

Instructions de l'exercice Disposez sept grands tableaux au mur et écrivez sur chacun d'eux les propositions politiques suivantes :

1. Vérifier les antécédents des personnels pénitentiaires (effectifs et potentiels) au regard d'éventuelles violations des droits humains ;
2. Dispenser des services de conseil pour traiter les traumatismes liés au conflit chez les détenus et les personnels ;
3. Impliquer des groupes de femmes de la société civile et des ministères en charge du Genre ou de la Condition féminine dans la définition de politiques et procédures pénales, la formation des personnels pénitentiaires, la conception d'activités adaptées aux détenus et à leurs enfants et le contrôle des pratiques pénitentiaires ;
4. Garantir l'accès de détenus hommes et femmes aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ;
5. Veiller à ce que les hommes et les femmes amenés à gérer les centres pénitentiaires pendant la phase de transition aient l'expérience requise pour travailler avec des femmes détenues ;
6. Dispenser des formations de sensibilisation culturelle et de sensibilisation à la parité des sexes aux personnels étrangers et aux organes internationaux impliqués dans la réforme pénale dans des pays sortant d'un conflit ;
7. Coordonner la réforme pénale avec d'autres initiatives de RSS sensibles au genre.

Répartissez vos stagiaires en sept groupes. Assignez une proposition politique à chaque groupe. Demandez à chaque groupe de discuter des obstacles et opportunités potentiels relativement à la mise en œuvre de leur politique, sur la base de leur expérience dans un pays sortant d'un conflit. Demandez à chaque groupe de désigner un animateur pour

Débat : des personnels mixtes pour les établissements pénitentiaires ?

diriger les discussions et un rapporteur pour dresser la liste des obstacles et opportunités (15 minutes).

En séance collective, chacun des rapporteurs a cinq minutes pour dresser le compte rendu des résultats de son groupe. Une fois que tous les groupes ont présenté leur compte rendu, prévoyez encore dix minutes pour les questions, les réponses et les discussions. Concluez en expliquant en quoi il est important de disposer d'un bon processus pour intégrer une perspective de genre au tout début de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de réforme pénale : les contextes de pays sortant d'un conflit, avec tous les défis qu'ils recèlent, peuvent offrir d'excellentes opportunités pour « bien faire les choses » dès le début.

Variantes possibles

Si vous n'avez pas beaucoup de stagiaires, vous pouvez effectuer cet exercice en séance collective, en passant un à un les intitulés en revue et en invitant les stagiaires à formuler des idées d'obstacles et d'opportunités pour chaque proposition politique.

10

Jeu de rôles : délits sanctionnés par des peines non privatives de liberté

Type d'exercice :	Application en contexte
Public :	Représentants de donateurs, décideurs politiques dans les ministères concernés, représentants d'organisations de la société civile
Durée :	55 minutes

Taille du groupe 15 à 30 stagiaires

Fournitures Polycopiés
Blocs-notes pour le travail collectif
Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »

Conseils aux formateurs Ce jeu de rôles est plus efficace si les participants sont bien informés sur le sujet. Lorsque vous présentez l'exercice, expliquez que deux groupes d'acteurs seulement (donateurs et responsables du ministère de la Justice) sont mis en scène, à des fins de simplicité, alors que, dans la réalité, d'autres parties prenantes sont généralement présentes, par exemple des groupes de la société civile ou des responsables du ministère de l'Intérieur.

Objectifs pédagogiques À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Décrire quelques politiques concernant les « peines non privatives de liberté »¹ ;
- Identifier les aspects des peines non privatives de liberté qui prennent en charge les questions de genre ;
- Comprendre les obstacles qui empêchent les donateurs de soutenir les processus de réforme tout en promouvant leur appropriation par les autorités nationales.

Instructions de l'exercice

Expliquez que cet exercice est un jeu de rôles mettant en scène une réunion consacrée aux peines non privatives de liberté entre des représentants de donateurs et des responsables du ministère de la Justice. Le jeu de rôles se déroule dans le pays imaginaire du Mumpana. La situation au Mumpana est décrite dans le polycopié A, lequel doit être distribué à tous les stagiaires. La réunion a pour objet d'examiner l'idée de développer les peines non privatives de liberté sensibles au genre dans les efforts de réforme pénale du pays, ce à quoi adhèrent les donateurs.

Répartissez vos stagiaires en deux groupes : l'un représentant les donateurs et l'autre le ministère de la Justice. Chaque groupe désigne un animateur pour diriger les discussions et trois représentants pour jouer la réunion en séance collective. Le groupe du ministère de la Justice doit également désigner l'un de ses trois représentants pour présider la réunion. Pendant les préparatifs, expliquez au président comment présider la réunion (voir l'Exercice 12 des *Supports de formation à la place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité*). Chaque groupe prépare ensuite ses rôles pendant vingt minutes, le groupe des donateurs à partir du polycopié B et le ministère de la Justice à partir du polycopié C.

Réunissez les stagiaires et commencez le jeu de rôles. Le jeu de rôles a la forme d'une discussion dont le but est de déterminer le soutien à apporter à un projet de peines non privatives de liberté. L'un des responsables du ministère de la Justice pose le contexte, ouvre la réunion et la préside. Puis les arguments sont échangés. Expliquez que la réunion doit durer vingt minutes, ce qui veut dire que le président doit faire en sorte de commencer à tirer les conclusions au moins cinq minutes avant la fin.

Les stagiaires qui ne jouent pas observent la réunion. Après le jeu de rôles, demandez aux observateurs de donner leur avis sur les conclusions tirées. Ces conclusions sont-elles conformes à la réalité ? Qu'est-ce qui fonctionne, en réalité ? Qu'est-ce qui ne fonctionne

¹ Les peines non privatives de liberté sont des alternatives à l'incarcération. Elles couvrent des processus comme la médiation et la déjudiciarisation et des sanctions comme les notifications d'opposition, les ordonnances d'indemnisation, les condamnations avec sursis, les peines conditionnelles, les probations, les travaux d'intérêt général, les amendes et les détentions à domicile.

Jeu de rôles : délits sanctionnés par des peines non privatives de liberté

pas ? (10 minutes.) Si possible, concluez en présentant votre cas d'exploration fructueuse de la sensibilité au genre dans la mise en œuvre de peines non privatives de liberté (5 minutes).

Variantes possibles

Vous pouvez effectuer cet exercice avec des rôles supplémentaires, en fonction du contexte dans lequel se déroule votre formation.

POLYCOPIÉ

A

Jeu de rôles : délits sanctionnés par des peines non privatives de liberté

Contexte

Établissements pénitentiaires au Mumpana

Le Mumpana est un pays en développement, qui lutte pour dispenser à ses citoyens des services fondamentaux, notamment en matière de santé, d'éducation et de logement.

Les prisons du Mumpana sont en mauvais état, ce qui rend difficile la situation pénitentiaire. Le système pénal a besoin d'une réforme systématique pour améliorer sa direction, ses effectifs et ses conditions. Il y a environ 10 000 hommes, 800 femmes, 500 garçons et 40 filles en prison, condamnés pour divers délits, et encore 6 000 hommes, 500 femmes et 300 mineurs en détention préventive. Le taux d'incarcération au Mumpana est élevé par rapport aux autres pays de la région et du monde et ne cesse d'augmenter d'année en année. Les prisons sont surpeuplées, certaines excédant même 150 % de leur capacité.

Il arrive que des gens passent plusieurs années dans des centres surpeuplés de détention préventive dans l'attente de leur condamnation. Bien que certains détenus soient condamnés pour de graves crimes violents, les prisons sont de plus en plus remplies de personnes accusées de délits mineurs, comme la possession de petites quantités de drogue ou le vol motivé par la pauvreté. Peu de détenus posent un réel danger à la société et des mesures alternatives pourraient fort bien leur être appliquées. Beaucoup d'entre eux pourraient être libérés sous caution, mais soit ils ignorent cette possibilité, soit ils n'ont aucun moyen de communiquer avec les personnes susceptibles de payer leur caution en leur nom.

La prison pour femmes abrite beaucoup d'enfants qui accompagnent leur mère. Ces enfants ne sont pas identifiés dans les registres de la prison et le système pénitentiaire ne prévoit aucune allocation budgétaire pour eux. Ils ne sont pas scolarisés et leurs besoins alimentaires ou sanitaires ne sont pas pris en compte. Les femmes détenues et leurs enfants sont exposés à l'exploitation sexuelle et aux sévices sexuels des personnels pénitentiaires. Beaucoup de ces femmes seront rejetées par leurs maris et par leurs communautés à leur sortie de prison : tel est le stigmate de l'incarcération.

La surpopulation carcérale est à l'origine de maladies infectieuses, dont le VIH/sida et la tuberculose. De plus, elle fait obstacle à la réinsertion et a un impact négatif sur la sécurité. En outre, le budget à disposition correspond à moins d'un demi-dollar du Mumpana par prisonnier et par jour. Ce manque de fonds a un fort impact sur la nutrition, la santé, l'hygiène et les conditions de vie des détenus. Les activités intéressantes, d'ordre professionnel ou éducatif, sont très rares pour les hommes et inexistantes pour les femmes. Les médiocres niveaux de salaire des personnels pénitentiaires induisent de hauts niveaux de corruption. De ce fait, rares sont les détenus informés de leurs droits, notamment au regard des contacts familiaux, des entretiens avec leurs avocats ou des possibilités de libération anticipée ou sous caution.

Les familles des détenus en pâtissent également car, très souvent, l'incarcération du chef de famille plonge ses proches dans l'indigence.

Récemment, la responsabilité des politiques pénales a été retirée au ministère de l'Intérieur pour être dévolue au ministère de la Justice, ce qui a permis de placer le système pénal au cœur du débat public.

POLYCOPIÉ

A

Jeu de rôles : délits sanctionnés par des peines non privatives
de liberté

Tâche

Vous allez, dans le cadre d'un jeu de rôles, simuler une réunion entre des représentants de donateurs et des responsables du ministère de la Justice, en charge des politiques pénales. Pour cette première réunion, les représentants des donateurs et les responsables ministériels souhaitent faire connaissance et déterminer s'ils peuvent trouver un terrain d'entente pour une éventuelle collaboration. Les donateurs veulent surtout promouvoir des mesures sexospécifiques non privatives de liberté pour résoudre le problème de la surpopulation carcérale. Le ministère de la Justice souhaite aussi développer les mesures non privatives de liberté, mais se soucie avant tout de la sûreté et de la sécurité de ses citoyens respectueux de la loi et cherche à mobiliser des fonds pour construire de nouvelles prisons.

Si votre rôle est celui du donateur, préparez votre rôle au moyen du polycopié B.

Si votre rôle est celui du responsable du ministère de la Justice, préparez votre rôle au moyen du polycopié C.

POLYCOPIÉ

B

Jeu de rôles : délits sanctionnés par des peines non privatives de liberté

Vous représentez un donateur et souhaitez apporter votre soutien aux efforts de réforme pénale déployés par le gouvernement du Mumpana. En particulier, vous voulez l'encourager à mettre en œuvre des mesures sexospécifiques **non privatives de liberté** et avez mis au point une proposition d'engagement à cette fin.

Vous voulez convaincre le ministère de la Justice d'adopter une approche fondée sur les principes suivants :

- Avoir recours à l'incarcération en dernier ressort, en particulier pour les mineurs et les parents d'enfants en bas âge ;
- Rendre le système des cautions plus accessible aux plus pauvres, en particulier les femmes ;
- Remplacer la détention par des travaux d'intérêt général pour les personnes condamnées pour des délits mineurs, ainsi que pour les mineurs et les parents d'enfants en bas âge, dans la mesure du possible ;
- Rendre les peines non privatives de liberté accessibles aux délinquants hommes et femmes ;
- Dispenser une formation obligatoire aux magistrats sur les impacts des peines non privatives de liberté ;
- Concevoir des programmes pour renforcer le soutien public aux peines non privatives de liberté ;
- Concevoir des programmes pour prévenir la stigmatisation publique des femmes délinquantes, qui risquent d'être rejetées par leur famille et leur communauté ;
- Identifier et conforter les ressources communautaires pour contribuer à l'intégration d'aspects sensibles au genre dans les peines non privatives de liberté.

À ce stade, vous proposez d'apporter votre soutien pour atteindre les objectifs suivants :

- Collaborer avec les autorités gouvernementales et des ONG nationales pour créer des plateformes de recherche, d'analyse et de débat public sur les mesures non privatives de liberté sensibles au genre ;
- Collaborer avec les autorités gouvernementales et des ONG nationales pour déployer un programme de prévention de la stigmatisation des femmes délinquantes ;
- Encourager les magistrats à visiter régulièrement les prisons afin de les sensibiliser à la nécessité de substituer les peines non privatives de liberté à l'incarcération ;
- Collaborer avec les autorités gouvernementales et des ONG nationales et internationales pour concevoir un programme de formation en matière de genre à dispenser aux collectivités locales et aux ONG susceptibles de participer à l'application de mesures non privatives de liberté.

POLYCOPIÉ

C

Jeu de rôles : délits sanctionnés par des peines non privatives de liberté

Vous représentez le ministère de la Justice, en charge de la politique pénale, et êtes par principe favorable au soutien que peuvent apporter les donateurs dans le domaine des peines **non privatives de liberté**. Vos principaux soucis sont les suivants :

- Débarrasser les rues des criminels dangereux ;
- Maintenir dans la communauté une apparence de responsabilité vis-à-vis de la criminalité et de la violence ;
- Maintenir en lieu sûr les personnes légalement détenues ;
- Minimiser la surpopulation dans les prisons ;
- Résoudre les problèmes induits par les longues périodes de détention préventive ;
- Amener les criminels à se réinsérer dans leur communauté lors de leur libération et réduire les taux de récidive.

Vous avez très peu de fonds à disposition pour garantir un système pénitentiaire efficace, traiter le problème manifeste de la surpopulation carcérale et endiguer la propagation des maladies infectieuses en prison. Partant, les programmes de sensibilisation publique et de formation ne font pas partie de vos priorités.

Vous préférez avoir des propositions d'assistance directe aux autorités pénitentiaires nationales plutôt qu'une participation accrue des ONG. Vous êtes sceptique quant à la capacité de la société civile de votre pays à dispenser de réels services.

11

Gestion pénitentiaire avec la
collaboration des OSC

Type d'exercice :	Application en contexte
Public :	Administrateurs pénitentiaires, décideurs politiques, représentants d'organisations de la société civile (OSC)
Durée :	Environ 60 minutes

Taille du groupe 15 stagiaires maximum

Fournitures Polycopiés
4 tableaux de conférence
Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »

Conseils aux formateurs Préparez quatre tableaux intitulés « Objectifs », « Activités », « Responsabilités » et « Résultats » pour le jeu de rôles simulant une réunion avec les représentants d'OSC. Vous pouvez éventuellement vous faire assister d'un volontaire ou d'un co-animateur pour noter les idées aux tableaux pendant le jeu de rôles.

Pour avoir des informations de fond sur la participation de la société civile dans les services pénitentiaires, veuillez vous reporter à la section 4.9 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.

Objectifs pédagogiques À l'issue de cet exercice, les stagiaires seront en mesure de :

- Décrire les avantages et les inconvénients d'une collaboration entre une administration pénitentiaire et une OSC ;
- Définir une approche collaborative sensible au genre sous la perspective d'une administration pénitentiaire.

Instructions de l'exercice Expliquez que l'exercice a pour but d'aider les administrateurs pénitentiaires à réfléchir aux avantages et aux inconvénients d'une collaboration avec des OSC. Le scénario est le suivant : une OSC spécialisée dans la santé et le système pénitentiaire collaborent depuis quelques années, mais doivent maintenant réaffirmer leur engagement et leurs modalités opérationnelles sensibles au genre et préciser leur mode de collaboration.

Cet exercice est composé de deux parties :

Partie 1 : Réunion entre les membres de l'équipe d'administration pénitentiaire, qui souhaitent mettre au point une approche harmonisée de leur collaboration avec une OSC. Trois réunions de la sorte sont conduites en parallèle.

Partie 2 : Jeu de rôles, dont les conclusions tirées par chacune des réunions de l'équipe d'administration doivent être discutées avec les représentants de l'OSC.

Partie 1 : répartissez les stagiaires en trois groupes. Chaque groupe joue le rôle d'une équipe d'administration pénitentiaire amenée à discuter d'une présentation PowerPoint qui leur a été livrée plus tôt dans la journée par l'OSC « Santé pour les prisonniers ». Distribuez le polycopié à chacun des groupes. Chaque groupe a vingt minutes pour discuter de l'approche de son équipe concernant la collaboration avec cette OSC, en se référant aux questions du polycopié. Chaque groupe doit nommer l'un de ses membres pour jouer l'administrateur pénitentiaire, qui présentera l'approche de son équipe lors d'une prochaine réunion avec un représentant de l'OSC.

Partie 2 : à l'issue du délai imparti, demandez aux trois administrateurs pénitentiaires de se présenter et à deux volontaires de jouer les représentants de l'OSC. (Le rôle de l'OSC peut aisément se jouer sans préparation, car l'accent sera mis sur les présentations des approches des administrateurs pénitentiaires.) Désignez un administrateur pénitentiaire pour présider la réunion.

Gestion pénitentiaire avec la collaboration des OSC

Les trois administrateurs pénitentiaires et les deux représentants de l'OSC jouent ensuite la réunion pendant vingt minutes. Pendant la réunion, le président oriente la discussion de manière à traiter chacune des quatre catégories antérieurement préparées par chaque groupe : « Objectifs », « Activités », « Responsabilités » et « Résultats ». Chaque équipe d'administration pénitentiaire aura trouvé ses propres idées pour établir le mode de collaboration entre son établissement pénitentiaire et l'OSC, autorisant ainsi une discussion dynamique. Les représentants de l'OSC fondent leurs réponses sur les informations figurant dans les diapositives PowerPoint et, au besoin, improvisent.

Notez les stratégies/points évoqués sur les quatre tableaux intitulés « Objectifs », « Activités », « Responsabilités » et « Résultats ». Aucune conclusion spécifique n'est nécessaire pour cette réunion. Pour finir, synthétisez les différents points soulevés à partir des tableaux (5 minutes).

Variantes possibles

Vous pouvez diviser vos stagiaires en un groupe représentant l'OSC et un groupe représentant l'administration pénitentiaire et simuler en jeu de rôles une réunion entre ces deux groupes. En ce cas, afin de mieux équilibrer les choses, vous devez fournir moins d'informations sur l'approche de l'OSC et plus d'informations sur l'approche de l'administration pénitentiaire dans le polycoïté.

POLYCOPIÉ

Gestion pénitentiaire avec la collaboration des OSC

Vous faites partie de l'équipe administrative d'un établissement pénitentiaire. Vous venez d'assister à une présentation PowerPoint livrée par l'OSC « Santé pour les prisonniers » (voir ci-dessous). Vous participez maintenant à une réunion de suivi avec vos collègues, au cours de laquelle vous souhaitez convenir d'une approche commune pour déterminer la participation de l'OSC à l'administration de votre établissement pénitentiaire. Vous estimez que cette collaboration doit se poursuivre et pourrait même englober la totalité du système pénitentiaire.

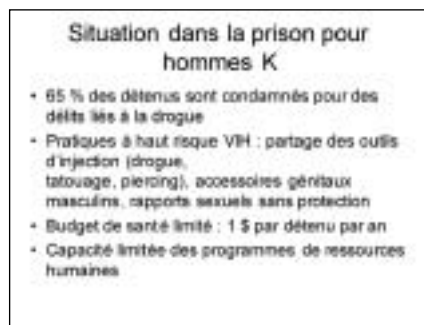
Lors de votre réunion, vous devez étudier les quatre questions suivantes :

- Quels *objectifs* sensibles au genre doit poursuivre votre collaboration avec l'OSC ?
- Sur quelles *activités* peut porter cette collaboration, sans oublier les sexospécificités ? (Ex. : les modalités de la collaboration doivent-elles être différentes dans les prisons pour hommes et les prisons pour femmes ?)
- À quels membres du personnel de l'OSC et du personnel pénitentiaire les *responsabilités* doivent-elles être dévolues ?
- Quels *résultats* l'administration pénitentiaire peut-elle espérer ?

Diapositive 1



Diapositive 2



Diapositive 3



POLYCOPIÉ

Gestion pénitentiaire avec la collaboration des OSC

Diapositive 4

GRILLE DES OBJECTIFS/ACTIVITES/RESULTATS DE LA COLLABORATION AVEC LA PRISON K		
OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS
Renforcement des capacités institutionnelles des autorités pénitentiaires	Travail sur la planification stratégique, la coordination, l'information sur le criminalité et la coopération dév.	Plus grande attention portée au profil des délinquants de faible et de moyen risque
Renforcement des capacités des personnels pénitentiaires	Formation	Mieux gérés, ateliers de formation des détenus, modules individuels de VIE insérés dans les prisons
Systèmes de mise en réseau et d'orientation	Création d'un espace et de groupes de prestataires de services	Services améliorés, également sur de les zones en lien à
Mobilisation de ressources	Lobbying, travail de financement et suivi	Capacité améliorées

Diapositive 5

Leçons apprises à ce jour

- La demande en services sanitaires est forte : le travail mené sur le sujet doit être développé
- La participation des détenus et des personnels pénitentiaires aux programmes est capitale
- Le soutien de l'administrateur pénitentiaire et des personnels pénitentiaires à la mise en œuvre des programmes est critique

Diapositive 6

Obstacles

- Le budget pénitentiaire consacré à la santé est toujours très faible
- L'engagement des services pénitentiaires vis-à-vis des programmes n'est pas toujours garanti (les directeurs de prisons ne sont pas toujours aussi conciliants qu'ils le devraient – ex : absence de locaux pour les ateliers, bureaucratie excessive à l'entrée des prisons, détenus non préparés)
- La collaboration/orientation vers des services de santé extérieurs n'est pas toujours simple

Discussions

Procédures suggérées pour les discussions

Certaines séances de formation peuvent être accompagnées d'une discussion dirigée par un animateur, dans le cadre ou à la place d'exercices. Ci-dessous figurent quelques exemples pour engager activement un groupe de stagiaires dans une discussion :

- Chaque stagiaire réfléchit individuellement et note ses réflexions sur une fiche. Les fiches sont ensuite collées sur un grand tableau et soumises à discussion.
- Répartissez les stagiaires en groupes de deux à trois personnes. Plus souvent employée pour les exercices d'introduction, la technique de la discussion en petits groupes permet d'accomplir une tâche spécifique, par exemple de susciter des idées ou d'atteindre un point de vue commun sur un sujet donné en un certain laps de temps. Vous pouvez donc l'appliquer pour discuter du sujet choisi dans des délais prédéfinis, puis demander aux différents groupes de dresser un compte rendu en séance collective.
- Notez quatre réponses différentes à une question sur quatre grandes feuilles de papier et affichez chacune des feuilles dans un coin de la salle. Demandez à chaque stagiaire de se diriger vers la réponse avec laquelle il est le plus d'accord, puis à chaque groupe de présenter son point de vue de la manière la plus convaincante possible.
- Notez quatre citations synthétisant les aspects particuliers de la question discutée sur quatre grandes feuilles et affichez chacune des feuilles dans un coin de la salle. Attribuez aux stagiaires des numéros de 1 à 4. Demandez-leur de se déplacer jusqu'à la feuille où est inscrit leur numéro. Demandez-leur ensuite de discuter de la citation de leur groupe et de noter des réponses au tableau. Interrompez la discussion au bout de quelques minutes. Demandez ensuite aux stagiaires d'aller jusqu'à la feuille suivante, de façon à ce que chaque groupe se retrouve face à une nouvelle citation. Poursuivez ainsi jusqu'à ce que tous les groupes aient discuté et répondu à toutes les citations, puis demandez-leur de revenir à leur citation originale. Demandez alors à chaque groupe de lire les réponses des autres groupes et de comparer ces réponses avec leurs propres réponses.
- Recensez quatre à six affirmations ayant trait à un thème que vous discutez et notez-les sur une grande feuille ou sur un tableau blanc. Distribuez des cartes aux stagiaires pour qu'ils y notent leurs idées/réflexions sur chaque affirmation. Ramassez les cartes et classez-les en fonction de l'affirmation à laquelle elles ont trait. Assignez une pile de cartes à chaque groupe. Demandez ensuite aux stagiaires de : (a) procéder à une présentation en séance collective, (b) classer les cartes en « défis » et « opportunités » ou (c) trouver n'importe quel autre moyen de rendre compte de manière créative de ce qu'ils lisent sur les cartes.
- « Foire annuelle » : répartissez les stagiaires en petits groupes de six personnes tout au plus. Faites travailler les groupes pendant quelque temps sur un aspect particulier de la question étudiée, notez leurs réponses sur leur tableau et affichez leur tableau dans un coin de la salle. Un ou deux (en fonction du nombre total de stagiaires) membre(s) de chaque groupe se poste(nt) devant son tableau pour présenter le travail de son groupe en expliquant l'aspect de la question, les réponses et les arguments aux membres des autres groupes, qui se déplacent dans la salle. Le reste du groupe va d'un tableau à l'autre et écoute les présentations. Chaque présentation doit durer un laps de temps prédéfini (ex. : trois minutes) et les présentateurs répondent ensuite aux questions qui leur sont posées. À l'issue de ces présentations, les stagiaires changent de rôle afin que chacun d'eux ait l'occasion de présenter le tableau de son groupe et d'écouter les présentations des autres groupes.

Discussions

Sujets de discussion

Ci-dessous sont proposés, en vrac, plusieurs sujets de discussion possibles autour des principaux thèmes traités dans le *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »* :

1. Pourquoi intégrer la perspective du genre à la réforme pénale ?
2. Quels sont les avantages des politiques pénales sensibles au genre ? À qui peuvent profiter ces avantages ?
3. Quelles mesures les décideurs politiques peuvent-ils prendre pour garantir le caractère sensible au genre de la réforme pénale ?
4. Quels sont les problèmes spécifiques rencontrés par les hommes et les femmes en détention ? En quoi diffèrent-ils ?
5. Quels sont les problèmes spécifiques de santé rencontrés par les hommes et les femmes en détention ?
6. Que peut faire l'administration pénitentiaire pour prévenir, traiter et punir efficacement la violence sexiste en prison ?
7. Comment faut-il traiter le problème de l'incarcération de mères allaitantes ou d'enfants en bas âge ?
8. Quel peut être le rôle des organisations de femmes dans le contrôle du système pénal en ce qui concerne les sexospécificités ?
9. De quelles manières les organisations de la société civile peuvent-elles soutenir l'attention portée aux questions de genre dans le système pénal ?
10. Comment les mécanismes de traitement des plaintes doivent-ils traiter la violence sexiste ?
11. Comment les décideurs politiques en matière pénale peuvent-ils coordonner mieux leurs efforts avec les organisations de la société civile sur les questions de genre ?
12. Les personnels des prisons pour femmes doivent-ils être exclusivement féminins et ceux des prisons pour hommes exclusivement masculins ? Développez votre réponse.
13. Quels peuvent être les éléments d'une politique favorable à l'égalité des sexes et à la vie de famille en matière de recrutement et de rétention des personnels pénitentiaires ?
14. Que peut faire le parlement pour promouvoir une réforme pénale sensible au genre ?
15. Quel peut être le rôle des médias dans la promotion de la réforme pénale sensible au genre ?
16. Décrivez trois composantes majeures d'une campagne de sensibilisation publique sur le système pénal et les droits humains.
17. Si vous deviez concevoir une formation en matière de genre à l'intention des personnels pénitentiaires de votre pays, quels aspects y mettriez-vous en avant ?
18. Quels obstacles et opportunités spécifiques pourrait rencontrer un pays sortant d'un conflit en (r)établissant un système pénal sensible au genre ?
19. Si vous deviez engager un projet de recherche sur la réforme pénale et la problématique du genre, sur quoi vous concentreriez-vous et pourquoi ?

Problèmes de formation à considérer

Le *Guide pour l'intégration du genre dans les formations à la RSS* traite des problèmes faisant obstacle à la mise en œuvre d'une formation à la RSS sensible au genre. La formation sur la place du genre et dans la réforme pénale peut aussi poser les problèmes suivants :

- Il peut être jugé inutile d'inclure des considérations de genre dans la réforme pénale, étant donné que la séparation des détenus hommes et femmes et la présence de gardiens du sexe adéquat résolvent déjà cette question. Préparez plusieurs arguments persuasifs pour votre formation, afin de démontrer pourquoi la problématique du genre exige une approche exhaustive et intégrée (voir par exemple la section 3 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*).
- Les personnels pénitentiaires ont souvent le sentiment que les services qu'ils dispensent à la société sont sous-évalués, leur apportant plus de critiques que de respect. Si vous avez des agents pénitentiaires parmi vos stagiaires, veillez à présenter la formation sous un jour positif – une opportunité pour apprendre de nouvelles compétences et discuter d'idées nouvelles, plutôt qu'une critique des pratiques en vigueur.
- Si vos stagiaires sont très diversifiés (ex. : des membres de différents organes gouvernementaux intéressés par la réforme pénale, des acteurs internationaux, des membres de l'administration pénitentiaire, des individus de différents pays), il se peut qu'ils ne partagent pas tous les mêmes valeurs au regard de la justice, des punitions et du rôle du système pénal. Cela peut les amener à se juger négativement les uns les autres pendant la formation, au détriment de l'environnement de la formation. En ce cas, il vaut mieux étudier explicitement ces différences (lorsqu'elles deviennent apparentes) et proposer la solution du « d'accord de ne pas être d'accord » lorsqu'un problème est sur la table. Ce faisant, vos stagiaires pourront évoquer leurs différences sans éprouver de honte.
- Il peut vous être opposé l'argument selon lequel, pour rendre les prisons davantage sensible aux sexospécificités (par la mise en place d'installations réservées aux femmes et aux enfants, par exemple), il faut modifier l'infrastructure des prisons. Or, dans un pays pauvre ou un pays qui sort d'un conflit, les fonds manquent généralement pour ce faire. En général, les gouvernements et les donateurs rechignent à investir dans les infrastructures pénitentiaires. Vous pouvez inviter vos stagiaires à faire part de leurs idées sur les solutions potentielles à ce problème, par exemple engager des programmes de sensibilisation pour construire une véritable volonté politique, ouvrir les prisons aux groupes intéressés par leur visite et corréliser l'amélioration des infrastructures à l'amélioration des droits humains dans les prisons.

AFGHANISTAN

Satisfaction des besoins des femmes en prison

La population carcérale afghane a explosé depuis 2001. En 2001, l'Afghanistan ne comptait que 600 prisonniers ; en mars 2005, il y en avait 5 500 et, en mars 2007, 10 400.

Le droit afghan stipule que chaque centre provincial doit avoir une prison et un centre de détention, les prisons relevant de la compétence du ministère de la Justice et les centres de détention de celle du ministère de l'Intérieur. Actuellement, il y a 34 prisons provinciales, en plus de celle de Pul-e-Charkhi, à Kaboul. Bon nombre d'entre elles sont dans un état déplorable et ne respectent pas les normes internationales de traitement des prisonniers. Il y a aussi 242 centres de détention dans les districts¹.

Beaucoup de gens sont illégalement détenus et l'absence de barreau officiel ou de système d'aide juridique subventionné empêche leur accès à la justice. Adultes ou enfants, ils sont souvent mis en prison pendant des mois avant d'avoir la possibilité de faire examiner leur affaire par un magistrat.

Parallèlement, les mécanismes informels de justice traditionnelle, qui constituent de facto le système légal pour la plupart des Afghans, sont souvent discriminatoires à l'encontre des femmes et des enfants². Dans ce système de justice traditionnelle, les litiges et les crimes sont jugés et réglés par un conseil d'anciens (*jirgas* ou *shuras*). Ces conseils sont exclusivement constitués d'hommes. Les femmes n'ont aucun moyen de faire jouer les mécanismes informels de justice sans l'aide d'un homme, ce qui limite leur capacité à dénoncer des problèmes, si tant est qu'elles le veulent³. De plus, les affaires de mariage, d'enlèvement et d'adultère peuvent être jugées de manière discriminatoire par les *jirgas*. Avec les *jirgas*, il peut être difficile d'établir la distinction entre un viol et un rapport sexuel consentant, car toutes les relations sexuelles hors mariage portent le nom de *zina*. Par exemple, dans la région du Nuristan, lorsqu'une mineure est prise de force, le *jirga* fait pression sur la famille de l'homme pour que celui-ci fasse venir la jeune fille, puis lui « demande » d'épouser l'homme⁴. Si elle accepte, sa dot est versée et elle est mariée. Dans certains cas, les actes d'enlèvement peuvent être consentis mais, dans d'autres, la jeune fille a tellement honte d'avoir été enlevée et violée (« adultère ») qu'elle n'a guère d'autre choix que d'épouser son kidnappeur. Si elle procédait autrement, son avenir serait sombre, sans grande chance de pouvoir un jour se marier. Ainsi, les règlements prononcés par les *jirgas* dans ces affaires « d'enlèvement » ou « d'adultère » reviennent souvent à forcer les filles à épouser leur violeur⁵.

La population carcérale féminine

À l'instar de la population carcérale masculine, le nombre de femmes détenues a augmenté ces cinq dernières années. De seulement 86 en décembre 2004, elles sont passées à 275 en 2008, emprisonnées avec 175 enfants⁶. La majorité des femmes détenues sont âgées de 18 à 25 ans⁷. Le nombre de femmes détenues devrait continuer de croître à mesure que se développe la capacité du système formel de justice, qui prend peu à peu le pas sur les mécanismes de justice traditionnelle.

La majorité des femmes détenues sont incarcérées pour avoir violé des normes sociales, comportementales ou religieuses – des soi-disant « crimes moraux ». Ces délits de moralité sont jugés porter atteinte à la dignité de la famille et couvrent l'adultère, l'abandon du

1 Christine C. Fair et Seth G. Jones, *Securing Afghanistan: Getting on Track*. United States Institute for Peace, 23 janvier 2009.

2 Jill McGiverin, *Rough justice for Afghan women inmates*. BBC News, 12 novembre 2008, http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/7719686.stm, (dernière consultation : 8 février 2010) ; Fair et Jones, *Securing Afghanistan: Getting on Track*.

3 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Afghanistan: Female prisoners and their social reintegration*, mars 2007.

4 The International Legal Foundation, *The Customary Laws of Afghanistan*, 2004, 43.

5 UNODC, *Afghanistan: Female prisoners and their social reintegration*.

6 Reuters AlertNet, *Afghanistan sets up a prison for women*. 24 janvier 2008, <http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/ISL294947.htm> (dernière consultation : 5 février 2010).

7 Jill McGiverin, *Rough justice for Afghan women inmates*.

AFGHANISTAN

Satisfaction des besoins des femmes en prison

domicile conjugal suite à des sévices, les relations sexuelles hors mariage et le refus du mariage. Il y a également des femmes qui sont emprisonnées pour avoir dénoncé publiquement un viol et qui sont incarcérées dans le même établissement que leur violeur⁸. (Toutefois, il ne faut pas oublier que les femmes dans les prisons afghanes ne représentent qu'une très faible proportion des femmes punies pour avoir enfreint ces codes : la plupart d'entre elles sont jugées par le système de justice traditionnelle.)

Conditions dans les prisons pour femmes

En 2008, la première prison pour femmes, d'une capacité de 330 détenues, a été créée à Kaboul⁹. Bien que le gouvernement ait prévu de construire quinze établissements de la sorte, c'était, en mars 2009, la seule prison exclusivement réservée aux femmes, occupée par environ quatre-vingt-dix femmes avec leurs enfants. Dans le reste du pays, les hommes et les femmes sont emprisonnés dans un seul centre de détention. D'après le chef de projets pénitentiaires qui travaille pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la prison pour femmes répond aux normes internationales et est considérée comme la meilleure prison jamais bâtie à Kaboul¹⁰. Les femmes partagent des cellules de trois à quatre lits superposés et suivent des cours d'instruction, par exemple des cours de dari (langue locale), de géographie, d'anglais, de couture ou d'informatique.

Cependant, toutes les femmes dans le pays ne sont pas incarcérées dans des conditions qui respectent les normes internationales. Entre 2007 et 2009, le Conseiller pour les affaires pénitentiaires de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a visité plusieurs prisons dans différentes régions du pays, dont celles de Bamiyan, Daikundi, Kushk, Gardez, Balkh/Mazar-e-Charif, Maimana, Jawzjan, Samangan, Takhar et Pol-e Khomri. Ces visites carcérales ont révélé les problèmes suivants¹¹ :

- Dans certaines prisons, la sécurité laisse fortement à désirer et il manque de femmes gardiennes.
- Dans certaines prisons, les conditions pour les femmes sont mauvaises : le manque d'eau et la piètre qualité des installations sanitaires pose de considérables risques pour leur santé.
- Les stocks de médicaments et de produits d'hygiène féminine sont généralement inadéquats. Dans certaines prisons, les stocks de médicaments sont même périmés.

En outre, le ministère de la Condition féminine et diverses ONG ont fait état de plusieurs affaires de viol de femmes détenues par des policiers¹².

Le Conseiller pour les affaires pénitentiaires de la MANUA a également visité plusieurs centres de détention juvénile (Bamiyan, Kaboul, Jawzjan, Samangan, Takhar, Pol-e Khomri et Kondôz) et des centres de réadaptation (Balkh/Mazar-e-Charif et Maimana). Ces visites l'ont amené à dresser les constats suivants¹³ :

- Les structures sont souvent laissées à l'abandon et les prisonniers évoluent dans des conditions inhumaines, sans eau, sans électricité et sans système d'égout (ex. : à Pol-e Khomri).
- Les filles et les garçons sont souvent incarcérés dans les mêmes bâtiments, sans installations médicales et possibilité de prendre l'air, de faire de l'exercice ou du sport ou de s'instruire (ex. : dans les centres de détention juvénile de Junduz, Takhar et

8 Lys Anzia, *Women's Prisons – A Global State of Crisis*. Women News Network (WNN), 9 septembre 2008, <http://womennewsnetwork.net/2008/09/09/prisoncrisiswomen8005/> (dernière consultation : 26 novembre 2009).

9 Reuters AlertNet, *Afghanistan sets up a prison for women*.

10 *Ibid.*

11 Communication personnelle avec Paul Biddle (ancien Conseiller pour les affaires pénitentiaires de la MANUA), 2 décembre 2009.

12 Département d'État américain, 2008 *Human Rights Report: Afghanistan*, 25 février 2009, <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/sca/119131.htm> (dernière consultation : 26 novembre 2009).

13 Communication personnelle avec Paul Biddle, 2009..

AFGHANISTAN

Satisfaction des besoins des femmes en prison

- Balkh/Mazar e-Charif).
- La surpopulation carcérale peut poser de graves problèmes aux filles et aux garçons. Les cours ont souvent lieu dans les cellules. L'été, la surpopulation pose de graves risques à la santé (ex. : à Kaboul).
- Des hommes et des femmes détenus ont été violés en prison (ex. : à Bamiyan).

À leur libération, les femmes rencontrent également de grandes difficultés. Leur réinsertion dans la communauté peut être entravée par les idées reçues à leur encontre et par leur rejet par leur famille et la société, en particulier si elles avaient été arrêtées pour des « crimes moraux ». En ce cas, les femmes se retrouvent totalement isolées à leur sortie de prison, sans aucune forme d'assistance économique et sans logement, bannies par leur famille et par leur village. Elles restent ainsi emprisonnées de fait, n'ayant nulle part où aller. En 2006, les autorités ont entrepris de concevoir une politique prévoyant la création de centres d'hébergement provisoire pour les femmes récemment libérées de prison ayant besoin de protection et d'assistance¹⁴.

Soutien des ONG aux femmes détenues

L'interaction entre les organisations de la société civile et les femmes détenues en Afghanistan permet de dispenser des services indispensables aux prisonnières, en plus de les maintenir en contact avec le monde extérieur. Le Centre Afghan pour l'Éducation des Femmes (*Afghan Women's Education Center*, AWEC), par exemple, travaille avec des femmes détenues dans plusieurs centres de détention à Kaboul depuis 2004. Les médecins de l'AWEC visitent régulièrement les établissements pénitentiaires. L'AWEC dispose également de travailleurs sociaux qui portent assistance aux femmes dans les prisons de Kaboul et de Mazaar et facilitent leur réinsertion dans la société à leur libération. Ces travailleurs sociaux organisent dans les prisons des ateliers de sensibilisation à différentes questions, par exemple les droits des prisonniers, les droits humains, les droits civils, les droits des femmes et l'Islam, les questions de genre, la violence à l'égard des femmes, la paix et le règlement des conflits, la santé et la prévention du VIH/sida. Les cours sont dispensés cinq jours par semaine et portent sur la santé, l'alphabétisation ou l'artisanat. Au total, 146 femmes détenues et leurs enfants ont pris part aux formations éducatives et professionnelles de l'AWEC dans les prisons de Kaboul entre les mois d'août 2007 et de juillet 2008¹⁵. Comme très peu de femmes ont les moyens de s'offrir les services d'un avocat pour gérer leur affaire, l'AWEC met à leur disposition un conseiller juridique pour superviser leur affaire et les aider¹⁶. Les travailleurs sociaux de l'AWEC rendent aussi visite à leur famille et organisent des rencontres familiales afin de les aider à se faire réaccepter par leur famille lors de leur remise en liberté.

Les autres organisations de la société civile œuvrant à la réforme des prisons en Afghanistan sont, entre autres, *Medica Mondiale*, *Voice of Women* et *Afghan Women's Organisation*. Elles offrent une assistance sociale, médicale et juridique aux femmes en prison, organisent des ateliers de théâtre et d'art, donnent des cours d'artisanat et de couture conférant aux femmes une profession à leur sortie de prison et dispensent des formations sur différents sujets. Avec le soutien des Nations Unies, certaines de ces organisations se consacrent à la reconstruction des établissements pénitentiaires, rénover les pièces de vie des femmes et créant des installations pour la garde d'enfants.

Déjudiciarisation des affaires de femmes

Tenant de prendre le problème à la racine, puisque la plupart des femmes sont emprisonnées pour des « crimes moraux », des organisations comme *Women Living Under Muslim Laws* et *Rights & Democracy* s'efforcent de soutenir des initiatives visant à l'adoption d'un code

¹⁴ UNODC, *Afghanistan: Female prisoners and their social reintegration*.

¹⁵ Voir Afghan Women's Education Centre, Rapport annuel 2007, http://www.awec.info/index.php?option=com_content&view=article&id=56&Itemid=78 (dernière consultation : 4 février 2010).

¹⁶ Voir le site Internet de l' Afghan Women's Education Center : http://www.awec.info/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=41&Itemid=64.

AFGHANISTAN

Satisfaction des besoins des femmes en prison

distinct de la famille¹⁷. Le ministère de la Condition féminine, en partenariat avec l'UNIFEM, a également mis sur pied des centres d'orientation à Jalalabad et à Parwan pour essayer de déjudiciariser des affaires de femmes et de filles qui s'étaient « enfuies de chez elles », c'est à dire éviter d'avoir recours à la police et éviter l'emprisonnement. Bien que l'abandon du domicile familial ne soit pas un délit au regard du droit afghan, une femme qui s'enfuit va souvent être placée en détention le temps que le ministère public détermine s'il y a *zina* ou non et, dans la pratique, il n'est pas rare que des femmes soient détenues pendant de longues périodes et parfois condamnées à l'emprisonnement pour s'être enfuies de chez elles. Depuis l'ouverture du premier centre d'orientation à Jalalabad, seule une affaire de fugue traitée par la police a abouti à une mise en détention. Le centre d'orientation a aussi une capacité d'hébergement pour les victimes de violence, qui accueille les femmes pendant 72 heures, la durée de l'enquête. Il est actuellement question de créer des centres d'orientation dans les 34 provinces afghanes¹⁸. Ces centres travaillent en collaboration avec les six unités d'intervention familiale qui ont été implantées dans les postes de police depuis 2006, chargés des affaires de violence familiale, des enfants en difficulté et des femmes victimes de la criminalité.

Réforme judiciaire et pénale

Bien qu'un processus de restructuration de l'administration pénitentiaire soit en cours depuis 2004, ce n'est qu'en janvier 2006, avec la signature du Pacte pour l'Afghanistan (pacte politique conclu entre la communauté internationale et le Gouvernement afghan), que le système formel de justice pénale d'Afghanistan a été soumis à un processus de réforme approfondie. Grâce à l'appui des Nations Unies, d'autres agences internationales et des nations donatrices, la législation pénale est en cours d'examen et de révision, les magistrats reçoivent des formations, les détenus bénéficient des services de conseillers juridiques, des tribunaux et des prisons sont construits et la capacité des institutions judiciaires est optimisée¹⁹.

- ▶ L'importance de l'intégration d'une perspective de genre dans les processus de réforme pénale est traitée à la section 3 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.
- ▶ L'importance de la prise en compte des besoins particuliers des hommes et des femmes dans le traitement pénal est abordée à la section 4.4 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.
- ▶ La satisfaction des besoins des femmes enceintes et des mères d'enfants en bas âge dans les prisons est examinée à la section 4.7 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.
- ▶ L'importance de l'engagement des organisations de la société civile dans la réforme pénale est discutée à la section 4.9 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.
- ▶ Les obstacles à l'intégration d'une perspective de genre dans la réforme pénale des pays sortant d'un conflit sont recensés à la section 5.1 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.

17 Women Living Under Muslim Laws, *Afghanistan: Afghan Women and Children in Prison*, 25 juin 2004, <http://www.wluml.org/node/1521> (dernière consultation : 26 novembre 2009). Pour obtenir un bref historique des changements apportés au droit familial en Afghanistan, consultez le site Internet de Pour l'égalité dans la famille : http://www.musawah.org/np_afghanistan.asp (dernière consultation : 8 février 2010).

18 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Implementing Alternatives to Imprisonment, in line with International Standards and National Legislation*, mai 2008, 69-70.

19 Mission d'assistance en Afghanistan des Nations Unies, *Afghanistan's Justice Sector Overview*, novembre 2006, 1..

FÉDÉRATION
DE RUSSIEAmélioration des conditions de
vie des femmes détenues

La Fédération de Russie offre une étude de cas utile concernant les mesures prises pour réformer le système pénitentiaire, de manière à pourvoir aux besoins spécifiques des femmes détenues dans le cadre d'un processus plus vaste d'instauration d'un système pénitentiaire davantage respectueux des droits humains. En particulier, des efforts ont été déployés pour satisfaire les besoins spécifiques des femmes enceintes et des mères d'enfants en bas âge dans les établissements pénitentiaires, ainsi que pour dispenser des services de santé aux femmes détenues.

En Russie, les femmes représentent 8 % de la population carcérale totale. Sur 197 pays et territoires disposant de données, la Russie possède, en janvier 2010, la 29^{ème} plus forte proportion de femmes détenues¹. En 2005, 80 % des femmes condamnées étaient mères d'enfants². Globalement, les prisons pour femmes comptent entre 500 et 2 000 détenues, avec une moyenne d'âge de 36 ans. Le vol est le délit le plus fréquent, mais on observe un nombre croissant de femmes incarcérées pour des délits liés à la drogue, au meurtre et à des lésions corporelles graves³. Les détenues condamnées ont droit à un minimum de six visites familiales par an. Seuls les membres de la famille immédiate peuvent rendre visite aux détenues – parents, grands-parents, frères et sœurs, enfants, petits-enfants et époux. Plusieurs établissements sont équipés d'installations communes pour les mères avec leurs bébés.

Dispositions légales spéciales pour les mères et les femmes enceintes

Les lois et réglementations pénales de la Fédération de Russie contiennent des dispositions spécifiques pour les mères et les femmes enceintes condamnées pour un délit pénal. La peine d'emprisonnement d'une femme enceinte ou d'une mère d'enfant en bas âge condamnée pour un délit mineur peut être suspendue jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 14 ans. Si la femme concernée n'est pas recondamnée entre-temps, la sentence n'est pas appliquée⁴.

Le Code pénal accepte que, dans d'autres circonstances, les femmes enceintes soient incarcérées et que les enfants nés en prison restent avec leur mère. Les dispositions suivantes s'appliquent ainsi à ces femmes et à d'autres mères d'enfants en bas âge :

- Une femme en détention préventive qui a des enfants de moins de 3 ans peut garder ses enfants avec elle. Ces femmes ont droit à des conditions de vie améliorées, à des services médicaux spécialisés, à des rations alimentaires et vestimentaires supérieures et à des pauses plus longues hors de cellule, et ne peuvent pas être placées en cellule d'isolement.
- Les établissements pénitentiaires peuvent prévoir des crèches, où des soins seront procurés aux enfants des détenues jusqu'à l'âge de trois ans.
- Les détenues accompagnées de nourrissons en crèche à la prison et les détenues exemptées de travail du fait de leur grossesse ou de leur récent accouchement ne peuvent pas être placées dans des cellules d'isolement.
- Les femmes enceintes et les femmes accompagnées d'enfants ont droit à davantage de dons alimentaires par voie postale ou pendant les visites et à des services médicaux spécialisés.
- Les détenues enceintes ou accompagnées d'enfants placés en crèche reçoivent au

1 Au 1er janvier 2010, Centre international d'études pénitentiaires, *Prison Brief for Russian Federation*, http://www.kcl.ac.uk/depsta/law/research/icps/worldbrief/wpb_country.php?country=118. Voir aussi la liste complète des proportions de femmes détenues par rapport à la population carcérale totale sur le site Internet du Centre international d'études pénitentiaires : http://www.kcl.ac.uk/depsta/law/research/icps/worldbrief/wpb_stats.php?area=all&category=wb_female (dernière consultation : 8 février 2010).

2 Megan Bastick et Lauren Townhead, *Women in Prison: A commentary on the UN Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners*, Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies, juin 2008.

3 Centre international d'études pénitentiaires, *International profile of women's prisons*, avril 2008, http://www.hmprisonservice.gov.uk/assets/documents/10003BB3womens_prisons_int_review_final_report.pdf (dernière consultation : 12 novembre 2009).

4 Moscow Helsinki Group, *Situation of Prisoners in Contemporary Russia*. MHG, Moscou, 2003, <http://www.mhg.ru/english/1E7AF09> (dernière consultation : 12 novembre 2009).

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Amélioration des conditions de vie des femmes détenues

moins la moitié de leurs salaires, allocations et autres revenus sur leurs comptes personnels⁵.

Conditions générales pour les femmes détenues

En dépit de ces réformes, il persiste d'importants problèmes concernant le traitement des détenues. Les 89 régions de la Fédération de Russie ont, au total, 45 établissements pénitentiaires pour femmes seulement, dont trois réservés aux mineures. Cela signifie qu'une femme sur deux doit être incarcérée dans une région autre que la sienne, une région voisine avec un peu de chance. Il arrive souvent qu'une femme condamnée soit simplement emmenée dans une prison moins surpeuplée, peu importe si cette prison se trouve à proximité ou très loin de son domicile. Une fois condamnées, beaucoup de femmes doivent donc parcourir des milliers de kilomètres pour aller purger leur peine loin de chez elles. Le voyage peut parfois durer jusqu'à deux mois, avec en route une multitude d'arrêts dans des prisons de transit. Dans les prisons de transit, les cellules sont généralement sales et surpeuplées ; elles n'ont pas de lits individuels, ne servent pas de repas adaptés et ne dispensent pas de services médicaux. Les prisonnières peuvent être placées dans les mêmes cellules que des détenues atteintes de maladies contagieuses. Dans les prisons de transit comme dans les prisons éloignées, les visites familiales sont extrêmement difficiles⁶.

D'après une étude conduite par le Centre d'aide à la réforme de la justice pénale, les conditions dans lesquelles les femmes purgent leur peine ne reflètent ni les caractéristiques psychologiques, ni les caractéristiques physiologiques des femmes. En d'autres termes, les femmes sont emprisonnées comme des hommes ou, plus précisément, comme des êtres standardisés en termes de sexe, d'âge et autres caractéristiques⁷. Cela se manifeste de nombreuses manières. Par exemple, les règlements pénitentiaires ne prévoient pas la distribution aux femmes des accessoires hygiéniques dont elles peuvent avoir besoin pendant leurs règles. Dans certaines prisons, les responsables tentent de résoudre le problème, mais y parviennent rarement.

Parmi les femmes qui arrivent en prison, entre un tiers et la moitié souffrent d'une maladie sexuellement transmissible, la syphilis en particulier. Plus de 5 % des femmes détenues sont séropositives, le VIH étant souvent accompagné d'une hépatite C. 3 à 5 % des femmes sont atteintes de formes actives de la tuberculose. Les autres troubles médicaux particulièrement répandus sont l'alcoolisme, la toxicomanie, et les problèmes cardiovasculaires et gynécologiques⁸. Les services médicaux sont rares dans les prisons et, souvent, incapables de traiter efficacement ces problèmes de santé. Les prisons sont alimentées en produits pharmaceutiques de manière centralisée, mais ces approvisionnements sont insuffisants. En outre, les médecins pénitentiaires sont souvent insuffisamment qualifiés ou négligent des maladies ou des troubles graves. Récemment, des progrès ont été réalisés au niveau des soins médicaux dans les prisons, en particulier pour le traitement de la tuberculose, grâce aux ressources et à l'aide d'organisations internationales, comme l'Organisation mondiale de la Santé, Médecins Sans Frontières et le Comité international de la Croix-Rouge⁹.

Programmes de *Penal Reform International* pour les prisons russes pour femmes

5 Moscow Helsinki Group, *Situation of Prisoners in Contemporary Russia*. MHG, Moscou, 2003, <http://www.mhg.ru/english/1E7AF09> (dernière consultation : 12 novembre 2009).

6 L. Alpern et A. Antonov et al., *Prisons Are Not for Women: Monitoring Findings, Essays, Interviews on the Situation of Women in Russia's Institutions of Confinement*. Moscou, Center for Assistance to Criminal Justice Reform, 2000.

7 Étude conduite en 1999, cite dans Alpern, Antonov et al.

8 L'étude précise que les données sont purement estimatives, puisqu'il n'y a aucune donnée précise sur les maladies des femmes détenues en Russie. Voir Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), *Handbook for prison managers and policymakers on Women and Imprisonment*, Criminal Justice Handbook Series, 2008, 11-12, <https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/women-and-imprisonment.pdf> (dernière consultation : 8 février 2010).

9 Alpern and Antonov et al., *Prisons Are Not for Women*.

FÉDÉRATION
DE RUSSIE

Amélioration des conditions de vie des femmes détenues

Afin de mieux traiter ces problèmes touchant les femmes détenues en Russie, *Penal Reform International* (PRI), organisation non gouvernementale internationale travaillant sur la réforme de la justice pénale et criminelle, a entamé une collaboration avec des organisations gouvernementales et des organisations de la société civile pour sensibiliser la population aux problèmes rencontrés par les femmes détenues, promouvoir des unités spécialisées pour les mères et les nourrissons et améliorer les conditions de vie des femmes en prison. Les initiatives de réforme pénale sensibles au genre de PRI portent notamment sur les sujets suivants :

- Amélioration des conditions d'hébergement des femmes détenues (ex. : soins médicaux, repas et installations sanitaires) ;
- Création d'unités réservées aux mères et à leurs bébés ;
- Conception de procédures réglementant la conduite des professionnels médicaux, sociaux et juridiques qui travaillent avec des femmes détenues avec enfants à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison ;
- Thérapie par le théâtre ;
- Programmes de préparation des femmes détenues à leur remise en liberté par l'enseignement de compétences sociales et des compétences requises pour accéder aux services sociaux et à l'emploi¹⁰.

L'attention des organisations gouvernementales et des organisations de la société civile s'est également portée sur la conception de services de réadaptation et d'éducation pour les filles placées dans des centres de détention juvénile. Ont ainsi été mis en place, avec l'aide de PRI :

- Des groupes d'étude créative ont été créés dans les centres de détention juvénile pour filles, avec des ateliers de théâtre, de sport, de couture et de botanique.
- Des recherches sont constamment conduites pour cerner les besoins des filles à leur libération et mettre à leur disposition les services nécessaires dans la communauté.
- Des réunions et des conférences ont été organisées à l'intention des personnels pénitentiaires et des représentants d'ONG pour améliorer la communication entre les institutions pénitentiaires et les services communautaires travaillant avec les jeunes délinquants.

PRI surveille les conditions de vie des femmes détenues dans l'établissement n° 2 à Mordovia, en particulier les conditions de détention des femmes incarcérées avec leur bébé. L'organisation fait remarquer qu'il est extrêmement important de laisser les enfants avec leur mère, car les mères et leurs bébés ont des besoins spécifiques en matière de santé et autre qui doivent être dûment pris en compte. Les prisons doivent donc avoir des installations dédiées et des programmes adéquats en ce sens. Collaborant avec les administrations pénitentiaires centrales et locales, PRI promeut les mesures non privatives de liberté, dans la mesure du possible, en particulier lorsqu'il apparaît évident que la détention ne convient pas à l'intérêt des enfants et de leurs mères.

Progrès dans les normes et recommandations

La satisfaction des besoins des bébés et enfants en bas âge incarcérés avec leur mère a été l'un des problèmes étudiés à l'occasion d'une conférence régionale sur les femmes en prison, tenue à Gomel, au Bélarus, en octobre 2007. La conférence a rassemblé des personnels pénitentiaires, des travailleurs sociaux, des professionnels de la santé, des représentants d'ONG et des responsables gouvernementaux venus de Russie, du Bélarus et d'Ukraine. Elle a abouti à la Déclaration de Gomel sur l'application des peines pour les femmes, formulant une série de recommandations pour les systèmes pénitentiaires¹¹.

10 Voir le site Internet de Penal Reform International (PRI) *Women in Prison*, <http://www.penalreform.org/women-in-prison.html> (dernière consultation : 11 novembre 2009) ; PRI, *Women in Prison*, Penal Reform Briefing n° 3, 2008, <http://www.penalreform.org/resources/brf-03-2008-women-in-prison-en.pdf> (dernière consultation : 12 novembre 2009).

11 PRI, *Women in Prison*. Penal Reform Briefing n° 3, 2008.

FÉDÉRATION
DE RUSSIE

Amélioration des conditions de vie des femmes détenues

Déclaration de Gomel sur l'application des peines pour les femmes (2007)

Principales recommandations :

1. Établir dans les instances supérieures du système pénitentiaire un service spécialement responsable de l'application des peines pour les femmes.
2. Améliorer le statut des personnels des services éducatifs, psychologiques et sociaux dans le système pénitentiaire, en reconnaissant le rôle essentiel qu'ils jouent dans la réinsertion sociale et la préparation de la remise en liberté des détenues.
3. Améliorer les bases légales de la condamnation et de l'exécution des peines pour les femmes, notamment la législation pénale.
4. Renforcer la protection juridique des femmes en détention.
5. Réduire l'application des peines privatives de liberté pour les femmes et développer l'application de peines alternatives dans la communauté.
6. Développer et améliorer les programmes de préparation à la remise en liberté, de réadaptation sociale et de suivi des femmes à leur sortie de prison.
7. Prêter une attention spéciale aux mineures placées en détention.
8. Adopter un plan national d'action relativement aux nourrissons et aux enfants en bas âge accompagnant leur mère en détention.

Les problèmes évoqués ci-avant ne sont pas spécifiques au système pénal russe : le traitement juste et égalitaire des femmes en prison pose un problème à tous les systèmes pénaux du monde, de par les besoins et vulnérabilités propres aux femmes. Afin de résoudre ce problème, la communauté internationale élabore actuellement des règles pour le traitement spécifique des femmes en détention et des femmes condamnées à des peines privatives et non privatives de liberté, qui seront amenées à compléter les Règles minima standard pour le traitement des détenues et les Règles minima standard pour les peines non privatives de liberté concernant le traitement des femmes en détention et les alternatives à l'incarcération des femmes délinquantes¹². Ces règles pourraient poser des normes importantes pour les processus de réforme pénale.

► L'importance de l'intégration d'une perspective de genre dans la réforme pénale est traitée au chapitre 3 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.

► L'importance de la prise en compte des besoins particuliers des hommes et des femmes dans le traitement pénal est abordée à la section 4.4 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.

► L'importance d'un accès égalitaire des femmes et des hommes détenus aux soins de santé est discutée à la section 4.6 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.

► La satisfaction des besoins des femmes enceintes et des mères d'enfants en bas âge dans les prisons est examinée à la section 4.7 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.

► Les obstacles à l'intégration d'une perspective de genre dans la réforme pénale des pays sortant en transition sont recensés à la section 5.2 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.

12 Une version provisoire des Règles pour le traitement spécifique des femmes en détention et des femmes condamnées à des peines privatives et non privatives de liberté est publiée sur le site suivant : http://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Expert-group-meeting-Bangkok/ECN152009_CRP8.pdf (dernière consultation : 5 février 2010). Au moment où nous publions ce document, un document sur les nouvelles règles a été avalisé par un groupe d'experts intergouvernementaux réunis à Bangkok entre le 23 et le 26 novembre 2009.

AFRIQUE
DU SUD

Traitement du VIH/sida en milieu carcéral

La réforme pénale a occupé une part importante du processus sud-africain de réforme du secteur de la sécurité après la chute de l'apartheid. Le nouveau gouvernement sud-africain a signé et ratifié de nombreux traités et déclarations régionaux et internationaux relatifs au traitement des délinquants et des détenus. La politique gouvernementale s'efforce de transformer toutes les prisons en centres correctionnels et tous les responsables pénitentiaires en professionnels de la réadaptation. Le gouvernement a adopté une politique de « portes ouvertes », invitant les organes internationaux, régionaux et nationaux de défense des droits humains à venir en Afrique du Sud pour y formuler des propositions concrètes¹.

D'après le Rapport annuel d'inspection judiciaire des prisons de 2008-2009, il y a 237 prisons en Afrique du Sud, pour une capacité globale de 114 822 détenus. Huit prisons sont réservées aux femmes, 130 aux hommes et 86 sont mixtes. Par ailleurs, il y a treize centres réservés aux délinquants juvéniles hommes (enfants âgés de moins de 18 ans). La capacité officielle des différentes prisons va de 31 à 3 024 détenus. La surpopulation carcérale pose problème dans la plupart des prisons, à des degrés variables, en fonction de certains facteurs, comme l'emplacement géographique et la classification de sécurité. Dans 49 prisons, les taux d'occupation sont inférieurs à 100 %, 107 ont un taux compris entre 100 et 150 %, 62 de 150 à 200 % et 19 un taux supérieur à 200 %².

En décembre 2009, le nombre total de personnes placées en détention était de 161 320. Les hommes représentaient 97 % de la population carcérale totale et les femmes 2,2 %, soit un pourcentage analogue aux autres pays de la région, comme le Malawi (1,7 %), le Swaziland et la Zambie (2,6 %), la Namibie (2,7 %) et l'Angola (3,3%)³.

Violence sexuelle et VIH/sida en milieu carcéral

À la fin des années 1990 et au début des années 2000, une vague de scandales frappant le Département des services correctionnels a attiré l'attention publique sur l'état de délabrement des prisons sud-africaines. En 2001, le gouvernement a nommé la Commission d'enquête Jali pour déterminer les conditions carcérales et formuler des recommandations d'amélioration. Dans le cadre de sa mission, la Commission Jali devait notamment enquêter sur la violence sexuelle dans les prisons. Son rapport a démontré que le viol était omniprésent en prison. Il a ainsi révélé plusieurs affaires de viol en prison – par exemple, des hommes délibérément violés pour leur inoculer le VIH/sida⁴. La Commission Jali a employé des mots très durs pour dénoncer la gravité de ce problème et la responsabilité des autorités :

« ... si le Département [des services correctionnels] continue d'ignorer le fait que les abus sexuels sont omniprésents dans nos prisons et qu'il y a une très forte probabilité pour que les détenus exposés à des rapports sexuels violents contractent le VIH/sida, alors de facto il condamne à mort les prisonniers vulnérables »⁵.

La Commission Jali a également révélé que les gardiens de prison faisaient preuve

1 Nations Unies, *Rapport du Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique*, Mission en République d'Afrique du Sud, 14-30 juin 2004, 10, http://www.achpr.org/francais/_info/reports_fr.html (dernière consultation : 24 novembre 2009).

2 Judicial Inspectorate of Prisons, *2008-2009 Annual Report for the Period 1 April 2008 to 31 March 2009*, Judicial Inspectorate of Prisons, République d'Afrique du Sud, 31 mars 2009, <http://judicialinsp.dcs.gov.za/Annualreports/Annual%20Report%202008%20-%202009.pdf> (dernière consultation : 1^{er} décembre 2009).

3 *Ibid* ; Centre international d'études pénitentiaires, site Internet : http://www.kcl.ac.uk/depsta/law/research/icps/worldbrief/wpb_stats.php?area=all&category=wb_female (dernière consultation : 8 février 2010).

4 Commission of Inquiry into Alleged Incidents of Corruption, Maladministration, Violence or Intimidation into the Department of Correctional Services, désignée sur ordre du Président de la République d'Afrique du Sud par la Proclamation n° 135 de 2001, telle que modifiée : Rapport final, décembre 2005, 166-7, http://www.info.gov.za/otherdocs/2006/jali/jali_comm_full.pdf (dernière consultation : 2 février 2010).

5 *Ibid.*, 446-447.

AFRIQUE
DU SUD

Traitement du VIH/sida en milieu carcéral

d'homophobie à l'encontre des détenus gays et transsexuels. De même, elle a conclu que les détenus avaient perdu toute confiance dans le système de traitement des plaintes de l'Inspection judiciaire et des Visiteurs indépendants de prisons, puisque leurs plaintes n'étaient pas traitées efficacement et que les gardiens les plus brutaux restaient en service en toute impunité⁶.

Le Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique de la Commission africaine a observé, en visitant des centres de détention sud-africains en 2004, que l'un des principaux problèmes était celui du VIH/sida⁷. D'après une étude menée en 2003 par l'Institut d'études de sécurité, la prévalence du VIH dans les prisons d'Afrique du Sud est d'environ 41 % et 90-95 % des décès sont liés au sida. Le risque de transmission du VIH/sida est extrêmement élevé dans les prisons : les rapports sexuels à haut risque y sont en effet très fréquents (rapport sexuel anal non protégé, viol et agression sexuelle) et la violence des gangs y est omniprésente, et le sexe y est fortement imbriqué⁸. Les deux gangs les plus puissants sont les 26s et les 28s, ces derniers étant organisés selon une structure fondée sur « les partenariats homosexuels et la prostitution de détenus désignés ». Les victimes de viol osent rarement dénoncer leurs agresseurs. Le tatouage est une activité très répandue chez les membres des gangs, qui n'hésitent pas à se partager des aiguilles et des instruments non stérilisés⁹.

Programme de la société civile pour le traitement des VIH en prison et lors de la remise en liberté

En 2006, le réseau *Sonke Gender Justice* (SGJ) a amorcé un projet de « transformation des prisons » avec des hommes et des garçons. Ce projet vise à réduire les infections au VIH et à améliorer les conditions de vie des personnels pénitentiaires et des détenus en prison et lors de leur libération en les informant précisément sur les stratégies de prévention du VIH et en faisant pression pour mettre en œuvre les services nécessaires de prévention et de traitement. SGJ s'efforce en particulier de traiter les besoins des prisonniers placés en détention préventive, car les jeunes sont excessivement représentés dans cette catégorie et les taux d'infection au VIH/sida sont plus élevés chez les jeunes. En 2007, SGJ a travaillé dans quatre prisons du Cap-Occidental et, en 2008, le projet a été déployé dans quatre autres établissements pénitentiaires¹⁰.

Pendant la phase initiale, SGJ a créé des partenariats avec les prisons concernées en organisant des réunions avec le personnel du Département des services correctionnels dans chaque prison, y compris les membres de la direction, les personnels d'appui et les directeurs de prison, pour discuter et convenir de plans de travail et de dates de mise en œuvre. De plus, SGJ a conduit une évaluation des besoins pour identifier les points potentiels d'entrée et les problèmes à résoudre. Par exemple, dans le cadre des évaluations des besoins conduites dans les prisons de Pollsmoor et de Goodwood, SGJ a organisé deux groupes de discussion avec des prisonniers et six entretiens approfondis avec les principaux membres du personnel, a analysé les données sanitaires disponibles afin de mieux comprendre la nature, la qualité et la disponibilité du traitement du VIH dans les prisons et a examiné les politiques et rapports du Département des services correctionnels sur le VIH.

L'évaluation des besoins a révélé que les personnels pénitentiaires et les détenus étaient

6 *Ibid.*, 568-90.

7 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Rapport du Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique*. Mission en République d'Afrique du Sud, 14-30 juin 2004.

8 Voir le site Internet de SGJ à l'adresse <http://www.genderjustice.org.za/projects/prisons-transformation> (dernière consultation : 2 février 2010).

9 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Rapport du Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique*, 56.

10 Voir le site Internet de SGJ à l'adresse <http://www.genderjustice.org.za/projects/prisons-transformation> (dernière consultation : 17 novembre 2009) ; SGJ, *Prisons Transformation Project: Working with men and boys in Western Cape prisons to reduce the spread and impact of HIV and AIDS*, proposition de SGJ à l'Elton John AIDS Foundation, 11 janvier 2008.

AFRIQUE
DU SUD

Traitement du VIH/sida en milieu carcéral

très mal informés sur le VIH et le sida et que les informations leur parvenaient mieux si elles passaient par des illustrations, plutôt que par des supports écrits ou des conférences, du fait des faibles taux d'alphabétisation de ces populations et de leur méconnaissance du vocabulaire et des concepts liés au VIH. Elle a également révélé que très peu de personnels pénitentiaires et détenus connaissaient des programmes intérieurs et extérieurs aux prisons sur le VIH et le sida et que les stigmates de la séropositivité faisaient souvent obstacle à l'accès aux services¹¹.

SGJ a ensuite organisé des ateliers de renforcement des capacités avec les détenus et les personnels pénitentiaires. Des ateliers intensifs, d'une durée de cinq jours et baptisés « Men as Partners », ont ainsi été conduits sur les thèmes du VIH/sida et de la violence sexiste et les participants ont été formés sur les sujets de « One Man Can » autour de la violence domestique et sexuelle. La formation a inclus des séances interactives invitant les participants à discuter entre eux des questions du VIH/sida et de la violence sexiste. SGJ a aussi conduit des ateliers d'une journée avec des responsables supérieurs et des personnels pénitentiaires d'appui dans deux des prisons pour améliorer les connaissances des agents pénitentiaires et les sensibiliser aux questions du VIH/sida et de la violence, de manière à ce qu'ils parviennent à mieux se protéger contre le VIH/sida et répondent mieux aux besoins des détenus. De plus, des partenariats ont été mis en place avec d'autres organisations travaillant avec d'anciens détenus récemment libérés afin de garantir la continuité des travaux menés en prison après la libération des détenus¹².

Une autre activité initiée par SGJ a été la conception de fresques murales dans les sites de formation pour sensibiliser aux questions relatives à la violence, à la drogue et au VIH/sida. Dans chaque prison, un atelier de développement des compétences, d'une durée de deux jours, a été organisé avec les détenus qui ont discuté et convenu de thèmes muraux adaptés à la population carcérale. Les détenus ayant participé à la peinture des fresques se sont fortement impliqués, attribuant un nom à leur formation et inventant des décors originaux et novateurs.

Le projet des prisons du réseau SGJ s'est révélé parfaitement fructueux, puisqu'il a sensibilisé les personnels pénitentiaires et les détenus aux questions traitées et à la formation. Dans chacune des prisons, une forte proportion de détenus s'est en outre engagée à exécuter d'autres activités de prévention du VIH. Cependant, quelques obstacles ont compliqué la phase de mise en œuvre du projet et ont permis de tirer des enseignements pour de futurs projets de nature analogue :

- Problèmes d'accès : le Département des services correctionnels appliquait une politique très restrictive concernant l'accès des organisations de la société civile aux prisons. En outre, il est clairement apparu à SGJ que son accès aurait été encore restreint ou aurait même pu être annulé si l'organisation avait critiqué le Département auprès des médias sans son accord. Cela a empêché SGJ d'exploiter pleinement les médias pour exiger une amélioration de la prestation de services liés au VIH/sida dans les prisons et, de fait, a contraint SGJ à choisir entre les formations en prison et les activités de mobilisation.
- Adhésion des directeurs de prison : dans un cas, SGJ a rencontré des difficultés avec le point de contact d'une prison, qui ne s'est pas montré fiable à plusieurs reprises. Ces

11 SGJ, *Needs Assessment Report to the Elton John AIDS Foundation: Ensuring Access to Treatment for Inmates in Pollsmoor and Goodwood Prisons and Upon Their Release*, 10 novembre 2008.

12 En parallèle avec l'initiative « Prévention du VIH dans les prisons », SGJ déploie la campagne « One Man Can » dans huit provinces d'Afrique du Sud, ainsi qu'au Burundi, au Kenya, au Malawi, au Mozambique, en Namibie et en Ouganda. La Campagne, lancée en novembre 2006, vient en aide aux hommes et aux garçons qui décident de prendre des mesures contre la violence domestique et sexuelle afin de promouvoir des relations saines et équitables entre les hommes et les femmes. Voir le site Internet de SGJ à l'adresse <http://www.genderjustice.org.za/projects/one-man-can-campaign> (dernière consultation : 17 novembre 2009). Les organisations partenaires sont Civil Society Prison Reform Initiative, le National Institute for Crime Prevention and Rehabilitation of Offenders, le ministère de la Santé et la Campagne Treatment Action ; Sonke Gender Justice Project, *Accelerated HIV/AIDS Prevention Response in the Western Cape: Working with men and boys in Western Cape prisons to reduce the spread and impact of HIV and AIDS*, rapport soumis au ministère de la Santé du Cap-occidental, 3 janvier-31 mars 2007, Proposition soumise à l'Elton John AIDS Foundation, 11 janvier 2008.

AFRIQUE
DU SUD

Traitement du VIH/sida en milieu carcéral

difficultés ont eu un impact sur le déroulement du projet, retardant la tenue des ateliers de renforcement des capacités. Pour y remédier, SGJ a instauré une relation de travail avec le Directeur de la prison, qui s'est montré très favorable au projet et a facilité la désignation d'un nouveau point de contact pour SGJ. Cela démontre à quel point il est précieux d'avoir l'adhésion et l'engagement des instances pénitentiaires supérieures.

- Respect du rythme des prisons : étant donné que plusieurs programmes du Département des services correctionnels étaient déployés simultanément, il a parfois été compliqué de s'adapter au rythme des prisons. Il a fallu programmer les ateliers et obtenir les approbations nécessaires longtemps en avance.
- Problèmes liés à la conception du projet : il faut évaluer individuellement les caractéristiques propres à chaque détenu et s'efforcer de les traiter et de les refléter au mieux dans tous les aspects théoriques et pratiques de la formation. Comme le niveau d'instruction des détenus est généralement faible, SGJ a dû élaborer des supports et des approches spécifiques pour les séances de formation. Le développement personnel des détenus doit aussi être mis en avant, afin de contribuer à la satisfaction des autres besoins des détenus à leur libération (éducation, possibilités d'emploi et soutien émotionnel, par exemple)¹³.
- Ressources humaines : les besoins en ressources humaines étaient élevés pour le projet. Les activités devaient être menées en deux langues, en afrikaans et en xhosa, et la nature et la teneur de la formation étaient telles que les détenus avaient besoin d'un soutien et d'un suivi complémentaires immédiats, de manière à ce qu'ils puissent mener leurs propres activités de prévention du VIH/sida.

Aujourd'hui, SGJ a développé ses activités (grâce au financement de la Fondation Elton John contre le sida) et a initié un nouveau projet portant sur les hommes atteints du VIH/sida en prison. Ce projet vise à renforcer les capacités des personnels correctionnels afin qu'ils instaurent un environnement favorable aux détenus atteints du VIH/sida et touchés par la violence et à aider les responsables pénitentiaires et les détenus à conduire des activités de prévention du VIH/sida. En outre, une formation sera dispensée aux détenus dans le but de leur conférer les compétences requises pour qu'ils demeurent soucieux de leur santé après leur libération, notamment en leur donnant des informations et des contacts pour accéder aux mécanismes de soutien communautaire. Un processus d'évaluation visant à identifier les impacts concrets de ces activités sur les attitudes et pratiques des personnels pénitentiaires et des détenus pour la réduction du VIH/sida devrait avoir lieu en février 2010. En particulier, le contrôle portera sur l'identification des attitudes modifiées concernant la stigmatisation, l'utilisation des services de VIH, la disponibilité de préservatifs et la participation aux programmes antérieurs et postérieurs à la remise en liberté¹⁴.

Les organisations locales et internationales de la société civile ont joué et continuent de jouer un rôle primordial dans le règlement des problèmes de droits humains dans les prisons sud-africaines. Dans son dernier rapport, l'Inspection judiciaire a salué la contribution majeure apportée par ces acteurs et par d'autres partenaires collaborant avec les services correctionnels. Les organisations comme SGJ, pour n'en citer qu'une, sont reconnues comme parties prenantes à part entière, dont la « collaboration inconditionnelle » constitue la seule solution concrète si « les efforts collectifs de la communauté pour améliorer la situation dans nos centres correctionnels veulent avoir la moindre chance de réussite »¹⁵.

13 SGJ, Needs Assessment Report to the Elton John AIDS Foundation: *Ensuring Access to Treatment for Inmates in Pollsmoor and Goodwood Prisons and Upon Their Release*, 10 novembre 2008.

14 SGJ, *Prisons Transformation Project: Working with men and boys in Western Cape prisons to reduce the spread and impact of HIV and AIDS*, proposition de SGJ à l'Elton John AIDS Foundation, 11 janvier 2008.

15 Inspection judiciaire des prisons, *2008-2009 Annual Report for the Period 1 April 2008 to 31 March 2009*, Inspection judiciaire des prisons, République d'Afrique du Sud, 31 mars 2009, <http://judicialinsp.dcs.gov.za/Annualreports/Annual%20Report%202008%20-%202009.pdf> (dernière consultation : 1er décembre 2009).

AFRIQUE DU SUD

Traitement du VIH/sida en milieu carcéral

- ▶ L'importance de l'intégration de la perspective du genre dans la réforme pénale est traitée à la section 3 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.
- ▶ Les mesures de prévention et de traitement de la violence sexiste sont recensées à la section 4.5 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.
- ▶ La formation des personnels pénitentiaires est analysée à la section 4.8 du *Dossier « Place du genre dans la réforme pénale »*.

Supports de formation supplémentaires

Coyle, A., *A Human Rights Approach to Prison Management*. 2^{ème} édition, Londres, Centre international d'études pénitentiaires, 2009.
http://www.kcl.ac.uk/depsta/law/research/icps/downloads/handbook_2nd_ed_eng_8.pdf

Penal Reform International, *Human Rights and Vulnerable Prisoners*, Manuel de formation n° 1, 2003.
<http://www.penalreform.org/resources/man-hr1-2003-vulnerable-prisoners-en.pdf>

UNODC, *HIV and AIDS in Places of Detention: A Toolkit for Policymakers, Programme Managers, Prison Officers and Health Care Providers in Prison Settings*, 2008. <http://www.unodc.org/documents/hiv-aids/HIV-toolkit-Dec08.pdf>

UNODC, *Handbook for Prison Managers and Policymakers on Women and Imprisonment*, 2008.
<http://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/women-and-imprisonment.pdf>

Zweig, J., Naser, R., Blackmore, J. et Schaffer, M., *Addressing Sexual Violence in Prisons: A National Snapshot of Approaches and Highlights of Innovative Strategies*, 2006.
http://www.urban.org/UploadedPDF/411367_psv_programs.pdf